



Bulletin Municipal 2023

Commune de
Vingelles
Saône-et-Loire

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p.03	ENFANCE ET JEUNESSE	p.38 à 44
VIE COMMUNALE	p.04	Ecole primaire « Les Vignes Fleuries »	
Le conseil municipal		Service enfance et vie solaire	
Réunion publique 2023		Transport scolaire collège - lycée	
Commissions municipales		Assistantes maternelles	
Les employés communaux		Sou des écoles du RPI	
Budget		LE VIVRE ENSEMBLE	p.45
Centre de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers		Nuisances sonores	
URBANISME	p.8 à 15	Entretien des chemins	
Les travaux (réalisations et projets 2024)		Entretien des trottoirs	
Embellissement de la commune		Déjections canines	
VIE LOCALE	p.16 à 32	Elagage des haies	
Cérémonie du 19 mars		Brûlage	
Cérémonie du 8 mai		AIDE A LA PERSONNE	p.46 à 47
Cérémonie du 14 juillet		ADMR	
Cérémonie du 11 novembre		SSIAD	
Inauguration du city-stade		INFOS PRATIQUES	p.48 à 52
Festival « Les Vendanges de l'Humour »		Guide pratique - Documents administratifs	
Les rencontres du mardi		Aide aux démarches en ligne	
Association Rencontres & Loisirs		Mairie	
Gala de fin d'année « Club de Danse & Zumba »		Numéros utiles	
Zumba Halloween		Enedis à mes côtés	
Rencontres « Amitiés Vinzelloises »		Panneau Pocket	
FNACA		Agence Postale Communale	
Amicale boules vinzelles-loché		Location de la salle des fêtes	
La vie de la paroisse		Règles d'urbanisme	
Cave des grands crus blancs		En 2023	
Les voisins vigilants		Site de la commune	
ETAT CIVIL	p.33	Journée défense et citoyenneté	
Naissances		Déchetterie communautaire	
Mariages		ENTREPRISES VINZELLOISES	p.53 à 54
Parrainage Républicain		Cartes de visite	
Décès		CALENDRIER 2024	p.55
INTERCOMMUNALITE	p.34 à 37		
MBA			
PETR			
Circuits de randonnées MBA			
SIVOM de Chaintré - Vinzelles - Varennes-Lès-Mâcon			

Le Mot du Maire

Chères vinzelloises, chers vinzellois,

Le bulletin municipal évoque les différents aspects de la vie de la commune et retrace les principaux événements de l'année écoulée. Il illustre les réalisations 2023 et cite les projets à venir parmi lesquels la vidéoprotection sur laquelle j'attire votre attention. Cette année je voudrais aborder le sujet sensible et complexe des énergies. Dans la mesure de nos besoins et moyens, nous nous orientons vers la consommation et éventuellement la production d'énergies renouvelables. Les investissements que nous pourrions décider, relativement à ces sujets, devront bien sûr être économiquement pertinents. L'ensemble mairie-école-restaurant scolaire est chauffé par une chaudière alimentée au gaz. Après 30 ans de service elle fonctionne encore très bien mais pourrait dans les années à venir devoir être remplacée, de plus demeure l'incertitude sur l'approvisionnement du gaz et sur son coût. C'est pourquoi nous avons lancé l'étude d'une chaufferie alimentée au bois (plaquettes ou granulés). En 2024 : étude, recherche des aides financières disponibles (sujet complexe lui aussi). L'isolation

de l'école et du restaurant devra sans doute être améliorée (la mairie a été isolée récemment). La démarche gouvernementale d'identification des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) est présentée plus loin. Je vous invite à en prendre connaissance et à participer si vous le souhaitez à la concertation publique qui l'accompagne.

Je remercie le personnel communal dont vous pouvez voir et apprécier le travail sur le terrain comme à la mairie et à l'agence postale. Merci à l'équipe municipale, son implication et sa cohésion nous permettent d'avancer au profit de l'intérêt général. Merci à tous ceux qui contribuent à faire de notre village une résidence agréable.

Les conseillères et conseillers se joignent à moi pour vous souhaiter la meilleure année possible, qu'elle vous épargne les soucis et les peines et vous apporte toutes les satisfactions espérées.

Vive 2024, vive Vinzelles.
Le maire - Yves Andreux



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire



Yves ANDREUX

Né en 1945, Ingénieur,
retraité de l'industrie.

Les Adjoints



Guy RANCHIN
1er adjoint

Né en 1951,
ingénieur retraité.



Pascal LARGE
2e adjoint

Né en 1960, ingénieur
territorial, retraité.



Yasminah LAMURE
3e adjointe

Née en 1983,
guide œnotouristique.

Les Conseillers



Jean-Charles BRIDET

Né en 1977, chargé
d'études en bâtiments.



Anne TRICO

Née en 1976,
agent de maîtrise.



Nathalie LACOUR

Née en 1967,
responsable comptable.



Étienne BILLARD

Né en 1987,
artisan.



Fatma ARDA

Née en 1981,
coordinatrice MSA.



Clémence GILBERT

Née en 1987,
responsable
de clientèle assurance.



Frédéric IAMETTI

Né en 1964, technicien
de maintenance,
président de l'amicale
des sapeurs-pompiers.



Kévin JUILLARD

Né en 1994,
viticulteur.



Valérie GRANGER

Née en 1981,
masseur-kinésithérapeute.



Pierre COUTURIER

Né en 1987,
agriculteur.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSIONS MUNICIPALES	PARTICIPANTS	ANIMATEURS
TRAVAUX URBANISME	Guy Ranchin ; Pascal Large ; Jean-Charles Bridet ; Pierre Couturier ; Etienne Billard ; Anne Trico ; Valérie Granger.	Guy Ranchin Pascal Large
AFFAIRES SCOLAIRES	Valérie Granger; Anne Trico; Clémence Gilabert.	Valérie Granger Anne Trico
BUDGET	Guy Ranchin ; Valérie Granger; Nathalie Lacour.	Guy Ranchin
AFFAIRES SOCIALES	Guy Ranchin ; Frédéric lametti ; Yasminah Lamure.	Yasminah Lamure
COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTS	Jean-Charles Bridet ; Yasminah Lamure; Frédéric lametti ; Fatma Arda; Clémence Gilabert ; Nathalie Lacour; Anne Trico. Bénévoles : Nicole Dargaud ; Nicole Ranchin	Yasminah Lamure
SAPEURS-POMPIERS	Pascal Large ; Jean-Charles Bridet; Frédéric lametti.	Frédéric lametti
EMBELLISSEMENT	Guy Ranchin ; Pascal Large ; Yasminah Lamure Bénévoles : Nicole Dargaud ; Serge Bernard ; Salvatore Chindamo ; Michel Girodet ; Patrick Delorme ; Patrice et Josette Moreau ; Gérard Gondy.	Guy Ranchin Yasminah Lamure

N.B : Le Maire appartient de plein droit à toutes les commissions et en est, de fait, le président. Il en délègue l'animation à un des membres en accord avec le Conseil.

LES EMPLOYÉS COMMUNAUX



Lucie Mathieu
secrétaire de mairie



Nathalie Naudin
agence postale communale ; adjoint administratif



Brigitte Fouillet
adjoint technique territorial



Ludovic Delorme
adjoint technique territorial



Charles Méziat-Burdin
adjoint technique territorial

RÉUNION PUBLIQUE DU 17 NOVEMBRE 2023

Pour la 10^{ème} année consécutive s'est tenue la traditionnelle réunion publique de mi-novembre. C'est le moment pour votre municipalité de rendre compte des réalisations passées et à venir, de tous les aspects de la vie de la commune, et de répondre aux interrogations des uns et des autres. Merci aux participants dont la présence est un encouragement pour les conseillères et conseillers qui peuvent apprécier l'intérêt porté à leur travail.

Le maire



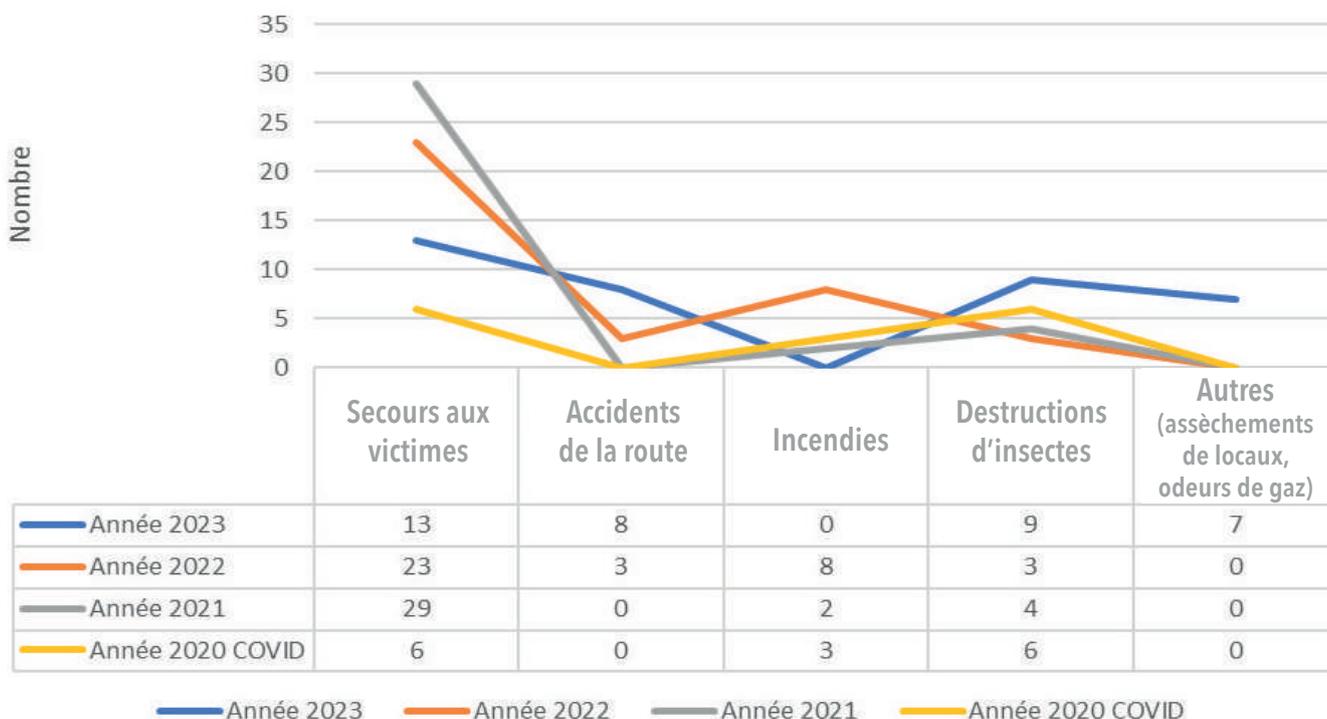
BUDGET /: RÉALISÉ 2022 - PRÉVISION 2023

RECETTES			
FONCTIONNEMENT	réalisé 2022	prévi. 2023	commentaires 2023
remboursement	400	7 200	
ventes	12 600	13 000	12 000 agence postale
taxes habitation et foncière	378 600	402 000	
allocation de compensation MBA	219 700	218 000	255 k€ - (SDIS, assain, garderie, urb)
solidarité MBA	11 900	11 000	à partir de 2022
droits de mutation	20 500	20 000	estimation à date
subventions d'exploitation	39 500	41 000	dont fctva 13 800
locations, fermages	32 200	26 000	
TOTAL	715 400	731 000	
INVESTISSEMENT	réalisé 2022	prévi. 2023	
fctva		42 500	
taxe d'aménagement	44 400	22 000	
subventions	47 700	168 900	(1)
TOTAL	92 100	233 400	
TOTAL DES RECETTES	807 500	964 400	
(1) - Cense	-Département	33 600	(en + des 20 418 perçus en 2022)
	- DETR	51 200	(en + des 26 467 perçus en 2022)
	- amendes de police	13 500	
- city-stade	- ANS	41 700	
	- Département	5 000	(+ 5 000 à percevoir en 2024)
- MBA	-tracteur tondeuse	8 900	
	- tennis	15 000	
DEPENSES			
FONCTIONNEMENT	réalisé 2022	prévi. 2023	commentaires 2023
achats	71 200	70 000	
services extérieurs	50 800	75 000	
autres services extérieurs	21 500	26 700	
impôts et taxes	5 200	5 700	
charges de personnel	171 400	180 000	
impôts et taxes	82 200	82 200	
autres charges de gestion courante	104 100	123 000	dont 64 600 SIVOM
charges financières	13 100	11 000	intérêts des emprunts
charges exceptionnelles	1 000	2 000	
TOTAL	520 500	575 600	
INVESTISSEMENT	réalisé 2022	prévi. 2023	
non individualisées	2 600	33 000	tracteur tondeuse : 20 200
emprunts (capital remboursé)	71 700	74 000	
voirie	183 700	225 000	
bâtiments études		3 700	
city-stade		99 600	
tennis		36 600	
TOTAL	258 000	471 900	
TOTAL DES DEPENSES	778 500	1 047 500	
RESULTAT EXERCICE	29 000	-83 100	
EXCEDENT (n-1) REPORTE	243 000	272 000	
EXCEDENT FIN D'EXERCICE	272 000	188 900	prévision au 10/11/2023
	vente immeuble P'tit Trou	122 200	
YA	disponible	311 100	investissements 2024, 2025, ...

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS

Le nombre des interventions de notre centre de premier secours de cette année 2023 reste stable par rapport aux autres années.

INTERVENTIONS PREMIERS SECOURS



Toutefois, nous constatons que les nids de frelons asiatiques sont de plus en plus présents, n'hésitez pas à contacter vos pompiers de la commune.

A Varennes : Jérôme Jacquet- Romuald Augoyard- Christophe Fouilland- Jean-Claude Trognot – Alexandre Ferrand

A Vinzelles : Sébastien Martinot – Frédéric Iametti

Tout au long de l'année, l'équipe fait son possible pour être disponible aux appels pendant les week-ends et les nuits.

Nous vous souhaitons à tous de passer une excellente année 2024

Frédéric IAMETTI
Chef de corps



LES TRAVAUX (RÉALISATIONS 2023 ET PROJETS 2024 ET +)

L'année 2023 n'a pas dérogé au planning élaboré en début de mandature. Ainsi, de nombreux chantiers de rénovation ou de construction ont été réalisés dans notre commune.

Travaux réalisés par des entreprises extérieures

- Fin de l'aménagement d'un cheminement partagé « vélos-piétons » le long des RD 169 et 169 E.
Coût total (sur 2022/2023).....**222 029 € HT**
- Renforcement et enfouissement des réseaux électriques et télécom rue des Closailles (2ème tranche).
Coût..... **44 558 € HT**
- Aménagement des rues de la Calatière, de Malpertuis et des Guillots
Coût.....**98 112 € HT**



Cheminement vélos-piétons rue de la Cense



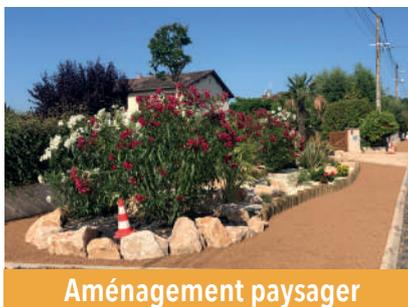
Cheminement vélos-piétons RD169



Aménagement de sécurité



Aménagement paysager



Aménagement paysager



Aménagement paysager



Aménagement d'un stationnement



Aménagement rue de la Calatière



Aménagement rue des Guillots

- Réfection du terrain de tennis
- Coût.....**30 537 € HT**



Réfection du terrain de tennis



Réfection du terrain de tennis



Réfection du terrain de tennis



Aménagement rue des Guillots



Aménagement rue de Malpertuis



Aménagement rue de Malpertuis

- Construction d'un terrain multisport
Coût.....**87 474 € HT**



Construction d'un terrain multisport



Construction d'un terrain multisport



Construction d'un terrain multisport

- Réfection du toit des bas-côtés de l'église
Coût.....**6 942 € HT**

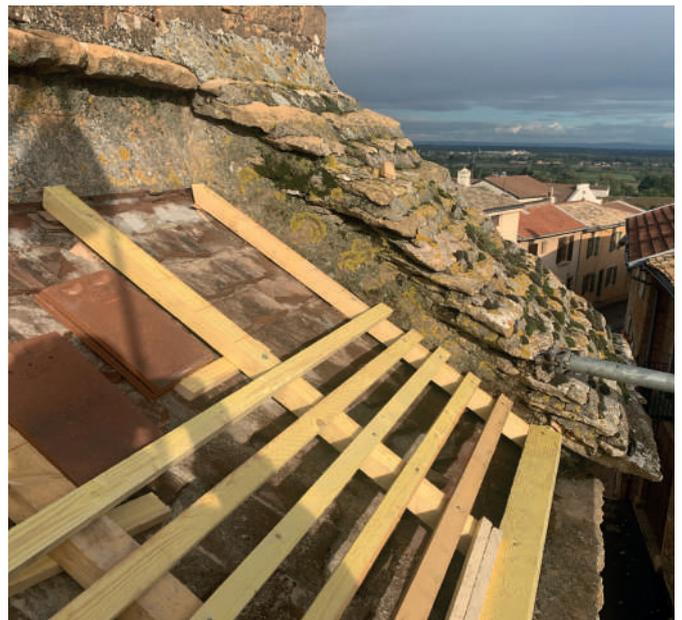
Le montant total s'élève à 489 652 € HT

Subventions obtenues (DETR ; Département ; Agence nationale du sport ; Fonds de concours MBA ; Amendes de police)

**Montant total : 253 161 €
soit 51.7 % du montant HT des travaux**



Réfection du toit des bas-côtés de l'église



Réfection du toit des bas-côtés de l'église

Travaux d'aménagement réalisés par les employés municipaux

- Busage des fossés rue de Malpertuis



Busage des fossés



Busage des fossés rue de Malpertuis

- Aménagement paysager rue de la Cense.
- Aménagement paysager et de places de parking rue de la Calatière.
- Aménagement paysager à l'entrée du quartier des Prés Longs
- Aménagement des abords des terrains de sport.
- Montage du terrain multisport.
- Reprise du collecteur (busage) et du regard d'eaux pluviales au rond-point des verres
- Reconstruction du petit pont en bas de la rue des Sources



Aménagement paysager quartier des Prés Longs



Aménagement paysager quartier des Prés Longs



Aménagement des abords des terrains de sports



Aménagement des abords des terrains de sports



Reprise du collecteur eaux pluviales



Reprise du collecteur eaux pluviales



Reconstruction du petit pont (rue des sources)

Projets d'investissement pour 2024 et plus...

- Prolongement du cheminement partagé « vélos-piétons » rue des Foreys.
- Construction d'un PAV semi-enterré rue des Buchardières.
- Installation d'un système de vidéoprotection.
- Réfection du revêtement rue des Closailles .
- Piste cyclable rue des Cadots (en collaboration avec Chaintré et MBA).
- Chaufferie bois (chiffrage du projet et des aides en 2024 ; réalisation en 2025 si le projet s'avère rentable).
- Aménagement des abords de la mairie et de l'école (2025 en fonction de l'enfouissement des réseaux).
- Aménagement de la rue des Sources (2026 en fonction de l'enfouissement des réseaux).

Guy Ranchin



Reconstruction du petit pont (rue des sources)

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Fleurissement

Malgré des étés de plus en plus chauds et les restrictions d'arrosage qui nous sont imposées, la commune continue d'égayer ses rues et ses bâtiments de divers massifs fleuris. C'est l'occasion pour la commission « embellissement » de se réunir 2 fois par an pour procéder aux plantations des « annuelles ».

Encore merci à Josette, Nicole, Patrice, Salvatore, Serge, Patrick, Gérard et Michel pour leur sympathique collaboration sans oublier Ludovic et Charles nos agents municipaux.

Guy Ranchin



Une bien belle équipe



Embellissement de la commune



ZAER (ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES)

Une loi du 10 mars 2023 demande aux communes de définir pour le 31 décembre 2023 des ZAER (acronyme traduit ci-dessus). Nous en avons été informés le 23 octobre ("Vous devez").

La loi dit que : "Après concertation du public ..., les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération ...".

De quoi s'agit-il ?

- sur notre territoire sont exclues le nucléaire et l'éolien, ainsi que les implantations sur les terres agricoles
- reste donc le photovoltaïque (sur toiture, au sol), la géothermie et la méthanisation
- les zones identifiées pourraient le moment venu bénéficier de conditions avantageuses (aides financières, fiscalité, ...) pour des investissements producteurs d'ER ; pour l'heure il n'est pas précisé lesquelles.

Nous avons reçu le 29 novembre les modèles de : "pré-identification des zones en vue de la concertation", "bilan de la concertation, "délibération". Le délai du 31 décembre ne peut donc pas être tenu.

La concertation du public a débuté lors de la réunion publique du 17 novembre. Elle se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2024 : un cahier déposé en mairie pourra recevoir les avis, observations, suggestions de chacun. Ensuite de quoi nous pourrons prendre la délibération en février 2024.

Le conseil municipal délibérera sur les bases suivantes, sur lesquelles portera la concertation :

- tenant compte de l'exiguïté de notre territoire communal (4 km²)
- d'un habitat pavillonnaire dispersé
- de l'absence de friches :

les installations de méthanisation (autres que domestiques) et les chaufferies collectives (hors des zones UX et UXa où elles peuvent techniquement être envisagées) sont exclues.

Sont identifiées comme ZAER :

- les zones UA, 1UA, UB, UP et Uj : photovoltaïque sur toiture et au sol, géothermie
- les zones UX, UXa, UXi : photovoltaïque sur toiture et au sol, géothermie
- les zones N et Ni : photovoltaïque au sol, géothermie
- école, mairie, restaurant scolaire : chaufferie bois

Nota : - zones définies à notre PLU

- les zones A, Ap et Av (agricoles) sont donc exclues des ZAER
- sans préjuger des contraintes réglementaires actuelles (ABF, Zinondable, ...) qui pourraient évoluer pour devenir moins restrictives
- sans non plus préjuger de la capacité de structures existantes à supporter d'éventuels équipements sur toiture.

Le maire.



VIDÉOPROTECTION

Projet d'installation d'un système de vidéoprotection

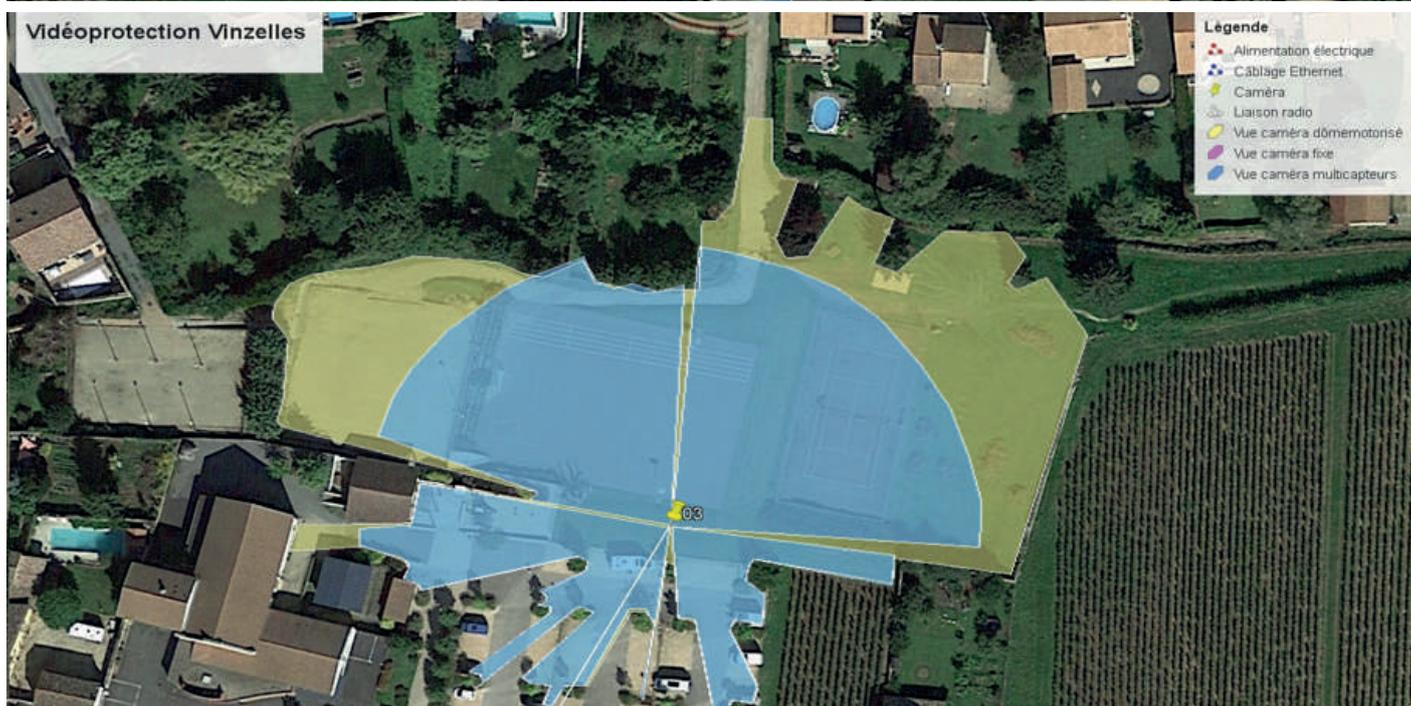
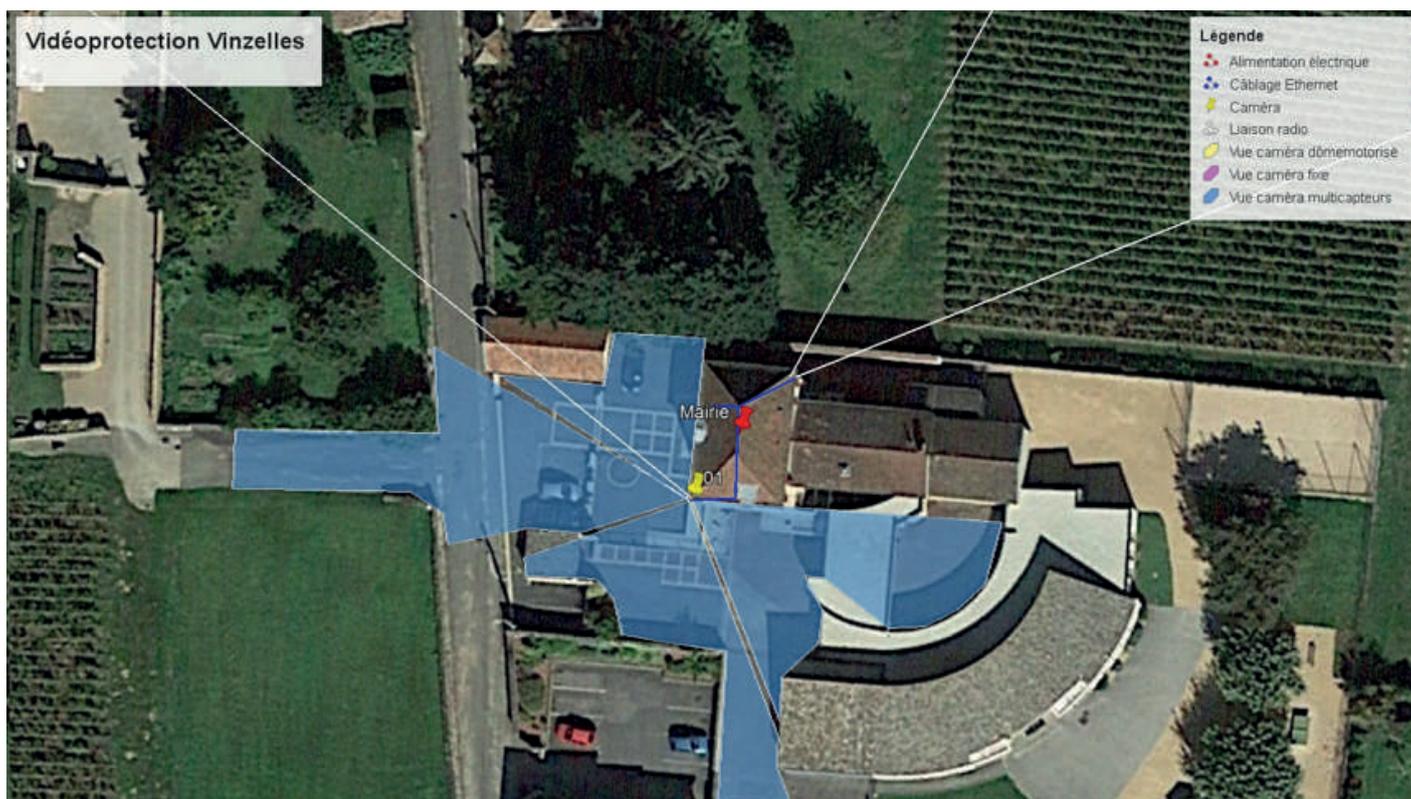
Afin de minimiser, si ce n'est de pallier tous risques de dégradation des biens publics (mairie, école, salle des fêtes, église, terrains de jeu etc...), la commune a décidé (délibération du conseil municipal du 09/10/2023) de se doter d'un système de vidéoprotection.

Selon le montant des aides obtenues, cette opération pourrait se dérouler en plusieurs phases.

La première phase concernera en 2024 la protection de la mairie, de l'école et des terrains de jeu.

Il est évident que les forces de l'ordre souhaitent que l'on aille plus loin dans notre démarche et qu'à terme on puisse, avec les communes avoisinantes, réaliser le « bouclage en vidéoprotection » du territoire de la commune. Cela dépendra essentiellement du montant des subventions qui pourront nous être octroyées.

Guy Ranchin



CÉRÉMONIE DU 19 MARS



CÉRÉMONIE DU 8 MAI



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET



Vie locale



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



INAUGURATION DU CITY-STADE

Inauguration du city-stade le 6 octobre
Madame Amélie Oudéa-Castéra, ministre des sports et de jeux olympiques et paralympiques, nous a fait l'honneur d'inaugurer notre city-stade lors de sa visite à Mâcon. Notre député Monsieur Benjamin Dirx rapporteur du budget du ministère des sports a été l'initiateur de cette invitation. De nombreuses personnalités élues du département ont ainsi pu découvrir notre village, sous le soleil et dans une ambiance chaleureuse et détendue dont Madame la Ministre a donné le ton. Un grand merci à Madame Oudéa-Castéra pour son attention amicale et aux habitants de Vinzelles présents à une heure peu propice. L'Agence Nationale du Sport a financé 50,31 % des dépenses. Ouverts mi-juillet le city stade et le tennis rénové ont été très animés durant les beaux jours. Ils continuent de l'être lorsque la météo et la disponibilité des pratiquants sont réunies.

Le maire



Vie Locale



FESTIVAL LES VENDANGES DE L'HUMOUR



Vie locale

Pour la 2^{ème} année un spectacle des VENDANGES DE L'HUMOUR s'est tenu dans notre salle des fêtes.

Après une première partie bien enlevée, l'artiste Charlotte Boisselier a enthousiasmé le public durant plus d'une heure. Pas de temps morts, de surprise en surprise, sur des thèmes aussi variés qu'inattendus. Charlotte Boisselier a tout donné, une performance remarquable et réjouissante. Retenons son nom, elle fera certainement parler d'elle, et nous pourrons alors dire que nous l'avons applaudie à Vinzelles. Notre salle des fêtes n'avait jamais connu un tel public (248 spectateurs) et une telle ambiance de rires joyeux et ininterrompus. En fin de spectacle de longs applaudissements debout l'ont saluée, applaudissements suivis d'une dégustation de Pouilly-Vinzelles et Pouilly-Loché offerte par des vigneron du cru (Sylvain Signoret pour la cave des Grands Crus Blancs et Olivier Giroux Clos des Rocs à Loché).

Une excellente soirée ; jamais 2 sans 3 et plus ... ; vivement novembre 2024. (YA)



ASSOCIATION RENCONTRES & LOISIRS



Les activités du Club de la Vieille Vigne devenues les « Rencontres du mardi » les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14h à 18h (jeux de société) ont été reprises par l'association Rencontres et Loisirs.

Y. A

RENCONTRES DU MARDI (cartes, scrabble, etc ...)

Activité tous les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14 à 18h

Tarif annuel : 30 €

Pour tout renseignement relatif

aux activités et à l'association : appelez le 06 81 93 94 63

PROGRAMME 2023 - 2024

(Salle des fêtes)

Un aperçu des activités que l'association propose pour 2023-2024. Bien entendu, nous nous adaptons au fur et à mesure et restons à l'écoute de chacun.

PATCHWORK

Activité bimensuelle, le lundi de 14 à 17h



COURS FITNESS - ZUMBA

Activité hebdomadaire samedi de 11h à 12h

Animation : **Elène GOGOBERIDZE**

Tarif annuel : 120 €



INFORMATIQUE

Activité hebdomadaire, le mardi au 1er étage du bâtiment de l'agence postale

2 groupes constitués : 9h00 / 10h30 et 10h30 / 12h00

Animateur : **Jean-Claude FROMENT**

Tarif annuel : 50 €

Les "cours" s'adressent aux débutants et aux personnes déjà expérimentées.

GYMNASTIQUE

(entretien, remise en forme)

Activité hebdomadaire, le vendredi de 9h45 à 10h45

Animatrice : **Isabelle FROISSART**

Tarif annuel : 120 €



Vie locale

DANSE MODERNE / JAZZ

Activité hebdomadaire. Quatre cours proposés :

- Grands (primaires CM) mardi de 16h30 à 17h30
- Petits (maternelles) mardi de 17h30 à 18h15

- Moyens (primaires CP/CE) mardi de 18h15 à 19h15

- Collégiens, ados, adultes mardi de 19h15 à 20h15

Animatrice : **Delphine FOUILLET**

Tarif annuel : 60 € (primaires) / 120 € (autres)



GALA DE FIN D'ANNÉE « CLUB DE DANSE & ZUMBA »

Association Rencontres et Loisirs

Les cours de danse Modern/Jazz et Fitness Zumba ont présenté leur premier gala de danse. L'occasion de mettre à l'épreuve les danseurs et de faire des heureux dans le public. La salle était comble. Le vendredi 5 juin 2023, les professeurs de danse Delphine Fouillet et Elène de l'association Rencontres et Loisirs ont organisé plus de 2 heures de spectacle. Alternant des chorégraphies riches aux costumes colorés sur des musiques variées, les « petits » de maternelles, les « moyens » et « grands » de primaires, collégiens et adultes ont fait briller les yeux de leurs parents et amis. La scène bondée, tous les élèves se sont retrouvés en chœur pour un Grand Final enjoué sans oublier de remercier, par de jolis mots et bouquets, leurs professeurs pour l'année écoulée.

Mines comblées et sourires enchantés !

Valérie Granger



ZUMBA HALLOWEEN

Association Rencontres et Loisirs

Vendredi 27 octobre 2023

à 19h30-Salle des fêtes de Vinzelles

Halloween ! Cette tradition celtique d'origine irlandaise nous envahit dès octobre, du moins commercialement... mais force est de constater que cela fait un excellent prétexte pour s'amuser et se rencontrer.

Le cours de fitness Zumba de l'association Rencontres et Loisirs a organisé sa première Zumba-événement ouvert à tous en soirée (au plus de 12 ans). Près de quarante participants déguisés ont franchi le seuil de la salle des fêtes spécialement décorée par les « zumbettes » pour venir

bouger et danser. Les chorégraphies aux rythmes latino, rock, disco, pop spécialement conçues par la professeure Elène ont été très appréciées ! On pouvait reconnaître les influences notamment de « Thriller » de Mickael Jackson ou de la B.O de « Mercredi » (Adams ...) Pendant 1 heure, non-stop, sorcières, monstres et créatures se sont trémoussés joyeusement. Un apéritif partagé a permis à l'issue de l'événement de se désaltérer et

se restaurer, chacun et chacune ayant cuisiné ou apporté quelque chose à déguster. Une réussite qui a inauguré l'automne et qui donne envie de recommencer ! Remerciement à toutes les personnes qui ont rendu possible cette animation, Mairie, Association, Nicole, notre pétillante Elène et les volontaires participants.

Valérie Granger



RENCONTRE « AMITÉS VINZELLOISES » À VINZELLES 63



Le samedi 2 juin 32 vinzelloises et vinzellois se sont rendus à l'invitation de nos amis puydinois. Départ à 7h30 en covoiturage. Visite de Vinzelles, apéritif, délicieux repas préparé et servi par l'association. L'après-midi visite de Thiers et de son musée de la coutellerie. Merci à Sabine Blanchet, présidente de l'association, pour l'accueil et le bon moment partagé. En retour nous recevrons nos amis en 2024, date et programme à définir.

Yasminah Lamure



Bon à savoir

Pour rappel, Vinzelles est située entre Dore et Allier, charmante petite commune de 372 habitants. Composée d'une vingtaine de hameaux répartis entre le haut et le bas, l'activité est essentiellement agricole, faite de cultures céréalières et d'élevage.

FNACA

Le Devoir de Mémoire ?

Refusant d'être des hommes du passé, les anciens combattants en Afrique du Nord se tournent vers la jeunesse. Nous lui disons : Vous possédez cette richesse, vivre dans un pays libre, en paix, dans une démocratie fondée sur les valeurs de la République. Devenez acteurs de votre histoire et les bâtisseurs d'une paix à construire chaque jour, en ne laissant jamais les esprits s'habituer à la guerre. Les signes du souvenir se trouvent au travers de ces dates commémoratives (Extrait du message national 19 mars 2023). « Ces souvenirs sont nos forces. Ne laissons jamais s'effacer les anniversaires mémorables ; quand la nuit essaie de revenir, il faut rallumer les grandes dates comme des flambeaux » (Victor Hugo) C'est pourquoi chaque année nous nous rendons devant le monument aux Morts pour commémorer la fin de trois guerres (les 11 novembre 1918, 8 mai 1945 et 19 mars 1962) pour rendre un hommage solennel à tous ceux et celles qui sont morts pour la France. Aujourd'hui, les anciens combattants de notre génération ne peuvent se désintéresser des problèmes cruciaux de notre époque que sont la paix et la sécurité internationale. Notre Comité confirme son attachement à la paix et engage toutes les parties des guerres en Ukraine, en Israël et ailleurs... à trouver d'urgence les conditions d'un cessez le feu afin de mettre un terme aux souffrances des populations civiles. Nous dénonçons toutes les doctrines de haine, de racisme et d'antisémitisme. Acceptons de poursuivre le combat en faveur de la Paix, de la Solidarité. Notre assemblée générale s'est tenue le mercredi 18 octobre à Vinzelles. Le président salua M le Maire et les membres présents en constatant que beaucoup s'étaient excusés pour raison de santé. La plupart des adhérents ont dépassé largement les 83 ans..

Pour certains c'est l'approche des 90 ans et plus. Au cours de l'année nous avons eu la tristesse de perdre notre camarade Paul BROYER. Le 19 mars prochain nous déposerons sur sa tombe à Solutré la plaque du souvenir des anciens combattants. Chaque année, nous participons aux différentes cérémonies patriotiques, en particulier le 19 mars où nous nous sommes rendus vers les cinq villages du Comité. Nous étions une délégation présente à Varennes et Vinzelles, les 8 mai, 27 août et 11 novembre. Le président donna quelques nouvelles du secteur dont le responsable, Paul Vincent, a laissé la place à Noël Briday. Jean Terrier a été élu président du Comité départemental. Il remplace Roland Gelet en place depuis de nombreuses années. Gabriel Lardant vice-président, et son épouse, ont quitté les verts pâturages du Clunysois pour s'installer à Vinzelles. Une prochaine réunion aura lieu en février. Préparation du 19 mars 2024. Une première réflexion sur l'organisation de cette commémoration devenue officielle sera sans doute débattue en 2024. Les effectifs se réduisent et... faute de combattants, comment assurer notre présence sur les cinq villages du Comité Fnaca Mâcon-Sud ? Les Maires seront invités à notre prochaine réunion pour décider ensemble de l'organisation future des cérémonies. Pas de changement au bureau. Avant de prendre le verre de l'amitié, calendriers et cartes ont été remis à chaque membre. Je vous souhaite, à vous et à vos familles, la santé d'abord et une retraite paisible. Tous mes vœux pour une paix durable en cette nouvelle année 2024

Le président,
Michel Moreau



FNACA
Comité local Mâcon Sud
Fuissé - Loché - Solutré
Varennes - Vinzelles
Association : Mairie de Vinzelles



19 mars 2023



**Le 8 mai en présence du Général
Louis du Roure à Varennes**



11 novembre 2023 avec le Major J F Cochelin

AMICALE BOULES VINZELLES-LOCHÉ

Pour l'amicale boules VINZELLES LOCHÉ, l'année 2023 fut dans l'ensemble une très bonne année bouliste.

De nombreux joueurs ont participé durant l'hiver (dans des boudromes couverts), ainsi qu'au printemps et en été à des concours organisés par des sociétés voisines ou éloignées. Les résultats ont été très satisfaisants. Grâce à l'aide de nos sponsors, chaque licencié de l'amicale a pu recevoir une tenue appréciée de tous, et remarquée lors des déplacements. Les grands crus de VINZELLES bénéficient d'un emplacement très visible sur les habits. Chaque jeudi après-midi, (lorsque le temps le permet) les entraînements se font dans la bonne humeur ! Des amateurs sont venus s'essayer sur les jeux et parmi eux de nouveaux adhérents et joueuses. Le terrain est ouvert à toutes les personnes qui veulent pratiquer la boule lyonnaise. En ce qui concerne la soirée dansante début mars ce fut une belle réussite. Elle sera reconduite en 2024 (cartes en vente auprès des licenciés). Avec l'aide de bénévoles, le concours amical quadrettes vétérans du mois de juin (challenge ROBERT GUERIN) a pu avoir lieu, malgré le report d'un jour suite au décès du président de MACON. La société de LA SALLE a terminé première et deuxième. Par manque d'inscriptions le concours du caveau a été annulé. Samedi 22 juillet, vingt doublettes se sont retrouvées pour le challenge LASSARAT. A la suite de trois parties (système Aurard) les frères FABIEN et BENOIT se sont affrontés en finale et le président a eu le dernier mot !! Le challenge de la cave coop le premier lundi d'août a connu un réel succès avec des joueurs d'un bon niveau venus de l'extérieur.

Très bonne ambiance, malgré la chaleur. L'équipe de CLUNY a battu CRECHES en finale. Début 2024, la commune envisage de changer les bordures vieillissantes des jeux. Cet entretien s'avère nécessaire pour la société boules VINZELLES et contribue au bon accueil des autres sociétés qui viennent jouer. En avril nous avons en charge d'organiser les éliminatoires quadrettes du secteur 4 dont nous faisons partie.

Le bureau et les licenciés vous souhaitent une très bonne année sportive.

Patrice Moreau

CALENDRIER DES CONCOURS ANNÉE 2024

Samedi 2 Mars : Repas dansant

Dimanche 21 avril : Eliminatoire quadrettes S4 - 9h

Samedi 29 Juin : Challenge du caveau, doublettes - 13h30

Lundi 5 Août : Challenge cave coop, doublettes - 8h

CONCOURS AMICAUX (OUVERTS A TOUS)

Mercredi 12 Juin : Vétérans quadrettes sur invitation - 9h30

Samedi 20 Juillet : Challenge Lassarat, Doublettes - 14h

Samedi 14 Septembre : Triplettes mixtes - 14h

COMPOSITION DU BUREAU DE L'AMICALE BOULES VINZELLES LOCHE

Président : Fabien Lassarat 06 22 27 73 75

Vice président : Gilles Blanchard 06 15 87 55 57

Trésorier : Patrice Legendre

Trésorier adjoint : Benoit Lassarat

Secrétaire : Jean Claude Geoffroy

Secrétaire adjoint : Patrice Moreau



LA VIE DE LA PAROISSE

L'église romane Saint Georges

Cette année, les paroissiens ont pu participer à deux messes dominicales célébrées à l'église du village, dont l'une le samedi 23 avril en l'honneur de saint Georges, protecteur de notre église et des Vinzellois. Né en Cappadoce vers l'an 275, saint Georges mourut en martyr le 23 avril 303 sur l'ordre de Dioclétien. Officier chrétien de l'armée romaine, il est souvent représenté en chevalier qui terrasse le dragon. Depuis deux ans, chaque dimanche vers 10 h 30, les cloches carillonnent pour annoncer la célébration de la messe selon le rite romain issu du Concile de Trente et du catholicisme traditionaliste. Avec l'accord de Mgr Benoit Rivière évêque d'Autun, et de Pierre Dhaussy curé de la paroisse Notre Dame-des-Vignes, le Père Philippe Comby est autorisé à occuper les lieux. Il a ainsi modifié le mobilier intérieur dont un autel installé dos à l'assemblée. Retour en arrière ! Bien des paroissiens regrettent ce changement.... Mais ne vaut-il pas mieux une église ouverte avec ses chants et ses prières qu'une église fermée ? L'église de Vinzelles comme les autres églises du Sud-Mâconnais, est rattachée depuis une vingtaine d'années à la grande paroisse NOTRE DAME- DES -VIGNES.

Pierre DHAUSSY curé, Osvaldo GALI vicaire, sont à votre disposition pour les demandes de messes, de baptêmes, de mariages, de funérailles et autres.

**Bonnes fêtes de Noël
et une heureuse année 2024**

Michel Moreau



Saint Georges terrassant le dragon (Bratislava)

Bon à savoir

**La maison paroissiale est située à la Chapelle de Guinchay, 71570, 97 rue Jules Chauvet cidex 204
Tél : 03 85 36 72 03**

Une secrétaire assure la permanence : les lundis, mardis et mercredis de 9 heures à 12 heures, les jeudis et vendredis, de 14 à 17 heures.

CAVE DES GRANDS CRUS BLANC

Visite immersive au cœur de la Cave des Grands Crus Blancs

Depuis deux années, l'équipe de la boutique travaille sur le projet de visite virtuelle de la cave de Vinzelles. Les clients sont de plus en plus en demande pour visiter nos chais ainsi que notre vignoble. Par manque de temps et de personnel, il était impossible de satisfaire notre clientèle. D'où l'idée de cette visite virtuelle, soumise à notre président et à son conseil d'administration qui ont approuvé ce projet. Pour ce faire, nous avons pris contact avec une société spécialisée dans la prise de vues du milieu viticole et du vignoble. Selon un cahier des charges bien précis et à l'aide des nouvelles technologies cette dernière s'est chargée d'effectuer ce long travail. Le résultat est désormais visible à la boutique de la cave ; deux paires de casque 3D sont mis à disposition des clients pour découvrir notre vignoble et les coulisses de notre cave. Les images en haute définition sont tout simplement exceptionnelles. Vous serez confortablement installés dans un fauteuil pour apprécier pleinement cette belle immersion. Lors de votre visite, la réalité virtuelle à 360° vous plongera

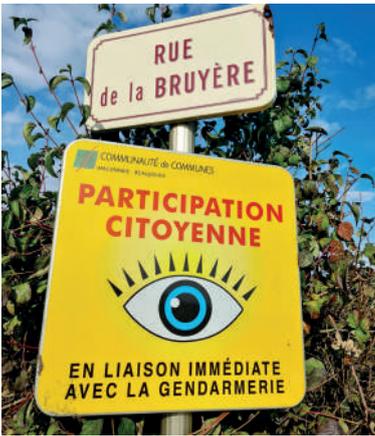
dans notre univers avant que nous vous invitons à déguster (avec modération !) notre gamme de vins. Ce service est gratuit.

**Alors Vinzelloises et Vinzellois,
nous vous attendons nombreux... »**

Marie-Noëlle MOLLARD



LES VOISINS VIGILANTS



Personne referente	Adresse	Secteur
Guy RANCHIN	84, rue de la Bruyère Tél. : 06 11 42 75 62 Email : guy.ranchin@orange.fr	Référent Mairie
Bernard BOURDON	1407, route des Galopières Tél : 06 47 69 56 84 Email : bernard.renee.bourdon@orange.fr	Référent Centralisateur
Michel GIRODET	268, rue des Buchardières Tél : 06 85 99 26 13 Email : danielle.girodet@orange.fr	Rue des Buchardières Rue des Pétaux Rue du Château.
Robert AJALBERT	105, rue de Malpertuis Tél : 06 74 18 99 93 Email : robert.ajalbert@wanadoo.fr	Rue de Malpertuis Rue des Guillots Route des Galopières.
Jacques TRANCHAND	30, rue de la Calatière Tél : 06 75 38 58 66 Email : jacquetranchand@orange.fr	Référent Centralisateur suppléant Rue des Quarts Rue du Bourg.
François VUILLAUME	86, rue de la Calatière Tél : 06 77 09 54 34 Email : francois.vuillaume5@wanadoo.fr	Rue de la Calatière.
Patrice MOREAU	187, rue de Sency Tél : 07 81 78 10 69 Email : moreau.andrepatrice@neuf.fr	Rue de Sency - Chemin de la Dame Rue des Morandes - Rue des Sources.
Serge BERNARD	135, rue de la Cadole Tél : 06 47 94 84 45 Email : chantal.deshenri@wanadoo.fr	Rue de la Cadole Rue du Paradis.
Martine MULLIERE	144, rue des Prés longs Tél : 06 98 64 00 56 Email : martinem71@yahoo.fr	Rue des Prés longs Rue de la Bruyère Rue des Foreys.
Brigitte BERTRAND	154, rue du pré du Breuil Tél : 06 26 92 14 23 Email : jean_jacques.bertrand@bbox.fr	Rue du pré du Breuil Rue de Banand Rue de Méziat.
Yves ANDREUX	79, rue de l'Eglise Tél : 06 77 95 42 45 Email : yves.andreux@wanadoo.fr	Rue de l'Eglise Rue aux Bourgeois Rue des Verchères.

PROMENADE HISTORIQUE DANS LES ARCHIVES MUNICIPALES DE VINZELLES

Par Jean-Amédée Lathoud

Notre mairie conserve précieusement des archives officielles qui sont la mémoire vive des habitants de la commune depuis la Révolution jusqu'à aujourd'hui : on peut ainsi consulter le premier registre de l'état civil commencé le 1er fructidor an IV (1793) qui remplace celui tenu jusqu'alors par le curé de la paroisse. Le registre manuscrit des délibérations et arrêtés municipaux a été ouvert lui le 5 novembre 1817 sous la Restauration. Ces livres reliés sont calligraphiés d'une écriture régulière et élégante par les secrétaires de mairie successifs (l'instituteur de la commune le plus souvent). Ce n'est que le 9 avril 1991 que la machine à écrire apparaîtra à Vinzelles sur les registres municipaux !

La vie quotidienne de notre village, qui au XIX^{ème} siècle et jusqu'au massacre de la guerre de 1914-1918 possédait une population d'environ 550 habitants, se découvre dans ces documents émouvants. Le premier mariage laïc dont on garde la trace, célébré par le maire de Vinzelles le 1er fructidor an IV (1795) de la République est celui de Henry Lasnier, 40 ans cultivateur-tonnelier à Loché avec Benoîte Ovigue, 36 ans, domestique à Vinzelles.

Les délibérations concernent d'abord le budget communal, les élections municipales des adjoints mais aussi les réquisitions de journées de travail pour l'entretien des chemins vicinaux. Le conseil municipal vote la rémunération du personnel communal : instituteur, cantonnier, garde-champêtre, marguillier de la paroisse (avant 1905). Toutes les délibérations doivent être visées et approuvées par la préfecture avant exécution. Ce n'est qu'en 1983 avec les lois de décentralisation que le pouvoir du préfet sera limité à un contrôle à posteriori...

Des arrêtés rappellent régulièrement l'obligation sous peine de contravention, de procéder à l'élagage et à l'échenillage des arbres dans les propriétés. « L'élagage est nécessaire pour laisser le passage aux récoltes volumineuses et encombrantes telles que bois, fourrages, céréales » (1849, 1851).

En 1882 le maire signe un arrêté pour interdire le pâturage des vaches, chèvres et moutons sur les côtés des chemins vicinaux pour « empêcher les dégâts aux fossés des chemins que le cantonnier a peine à entretenir en bon état. ».

Néanmoins la question devait être socialement « sensible » car le 16/02/1890, le conseil municipal émettait encore le vœu que reste tolérée à Vinzelles, bien qu'interdite par la loi du 9/07/1889, « la vaine pâture »¹ .

La commune accorde des secours aux indigents (1869) et participe à l'établissement de « la liste de ceux qui pourront bénéficier des secours de la médecine gratuite en cas de maladie ou d'accident. » (1879). Elle accorde après la meurtrière Grande Guerre une prime à plusieurs mères de familles nombreuses pour encourager la natalité.

Le conseil municipal consulté, émet des avis favorables à la création de foires agricoles à Serrières, Prissé, Tramayes, Mazille...

Il souhaite la création de voies ferrées entre Mâcon et Nevers, mais aussi vers la Suisse et le Grand Est pour faciliter le commerce et notamment « donner des débouchés aux vignobles. » (1851)

Au XIX^{ème} siècle la municipalité investit pour la réfection des lavoirs, la réparation de la maison commune servant de mairie et de salle de classe (1850), l'achat d'un poêle pour la salle de classe (1847), la construction d'un local de pompe (1868), le remplacement du tambour (1921).....

Mais c'est la construction de la Mairie et de l'École qui, à partir de 1881, mobilise les édiles de Vinzelles. De multiples délibérations successives décident du choix du terrain sur « un emplacement salubre, exempt d'humidité, éloigné de tout voisinage malsain, bruyant ou dangereux », fixent le montant des travaux et leur financement.

Les deux grandes réformes politiques de la jeune III^{ème} République (La loi du 16/06/1881 sur l'instruction publique, laïque gratuite et obligatoire et celle du 5/04/1882 sur l'organisation municipale) s'inscrivent ainsi dans le paysage du village.

Car plusieurs événements de la Grande Histoire de notre pays ont laissé des traces dans les registres municipaux de notre commune.

En 1848 la deuxième République a voté que les Maires des communes de moins de 6000 habitants devaient être élus au suffrage universel masculin, alors qu'ils étaient désignés jusqu'alors par le préfet. On retrouve les détails de cette élection historique à Vinzelles et de l'installation du Conseil Municipal (12/08/1848). Mais après le coup d'État de 1851 par le président de la République Louis- Napoléon Bonaparte, le maire sera de nouveau désigné par le préfet, comme un agent préfectoral et devra jurer « obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ». (PV du 7/02/1853).

Nul doute que la municipalité possédait encore le drapeau tricolore que la République de 1848 « avait fait confectionner et distribuait gratuitement aux communes qui en faisaient la demande au préfet, moyennant l'acquittement des frais d'emballage et de transport ».

En votant cette dépense le conseil municipal avait considéré que « la commune ne possédait qu'un mauvais drapeau de coton et qu'il convenait qu'elle en eut un qui put figurer dans les solennités publiques ». (24/12/1848)

Les guerres ont aussi laissé des traces dramatiques dans nos registres communaux : En 1870 après les premières défaites de l'armée de Napoléon III face à la Prusse, les communes sont requises par la jeune République du 4 septembre pour contribuer aux dépenses de guerre. Les citoyens de Vinzelles doivent verser 2849,69 francs or : la municipalité décide d'emprunter pour faire face à « cette dépense indispensable et onéreuse, en raison des pertes imposées à la propriété par la disette de fourrage et la mévente des vins » (28/11/1870).

La Guerre de 1914-1918 a été un immense traumatisme dans tout le pays. A Vinzelles les 20 hommes tués représentent 4,3% de la population recensée. Le 3 octobre 1920, la municipalité décide d'ériger « un monument aux morts pour la Patrie » considérant que « le nom des soldats qui ont donné leur vie pour la défense du pays doit être gravé dans le cœur de chacun ». Elle approuve un devis de monument pour 4150 francs, contribuant pour 1000 F en complément d'une subvention accordée par l'État et d'une souscription locale. Pour le 11 novembre 1923- il y a un siècle exactement la commune votera un crédit de 73 francs « pour offrir un vin

d'honneur aux sociétés de sapeurs-pompiers et d'anciens combattants de la commune ainsi que des gâteaux aux enfants qui prendront part au défilé » !

La loi du 8 juillet 1880 avait proclamé que le 14 juillet serait la Fête Nationale : dès le 15 mai 1881 la commune vote un crédit de 40 francs pour l'organisation de l'évènement, considérant qu'« il est du devoir de la municipalité républicaine de rappeler aux populations par la célébration de la fête nationale, la date à jamais mémorable du 14 juillet ». En 1892, pour la « fête du Centenaire de la 1^{ère} République » c'est encore un crédit de 20 francs qui est voté (19/10/1892)

On a dit qu'en consultant les Archives, on pouvait « rencontrer une brèche dans le tissu des jours, des morceaux de vérité à présent échoués, accomplir un miracle, celui de rattacher le passé au présent. ² »

Ainsi ces registres municipaux constituent pour nous tous à Vinzelles des objets de mémoire précieux. Ce ne sont pas de poussiéreux papiers administratifs abandonnés dans un grenier mais bien la trace du frémissement de la vie depuis deux siècles sur notre petit territoire.

Car comme l'écrivait dans un ouvrage posthume, le grand historien Marc Bloch, fusillé près de Lyon le 16 juin 1944 : « Je ne suis pas un antiquaire. J'aime la vie. La faculté d'appréhension du vivant est la qualité maîtresse du véritable historien »³.

1- Droit d'usage permettant depuis des temps immémoriaux de laisser paître gratuitement le bétail sur les bords des chemins et les friches.

2- Arlette Farge -Le goût de l'archive, éd. du Seuil-989

3- Marc Bloch-Apologie pour l'Histoire ou le métier d'historien. In L'Histoire, la Guerre, la Résistance-éd. Gallimard Quarto 2006



NAISSANCE



Lola CLEMENT
Le 19 décembre 2022

Paz SIMONIN
Le 02 février 2023

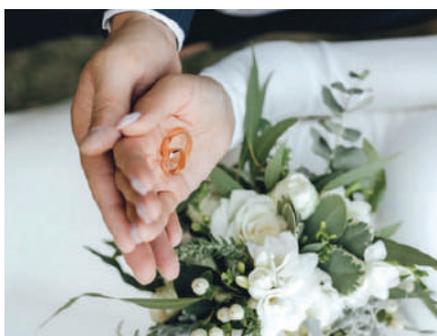
Yazid FARTALI
Le 05 mai 2023

Joy GAUTHIER MÉLI
Le 1er février 2023

Constance FENGLER
Le 24 avril 2023

Robin RONEZ
Le 23 juin 2023

MARIAGES



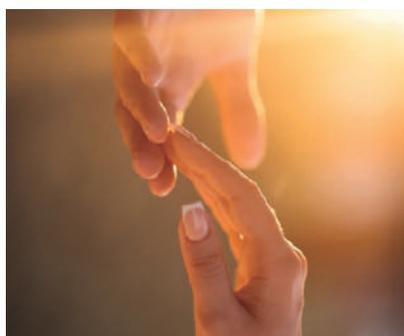
Adrien FERTIER & Claire VUILLAUME
Le 1er juillet 2023

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN



Célestine CHAIGNE
Le 1er juillet 2023

PACS



Sulivane DANON & Sabrina BROUSSE
Le 15 février 2023

Alexandre PERRET & Claudine DEBISE
Le 12 avril 2023

Grégory THIERY & Céline PASSERIEU
Le 10 novembre 2023



DÉCÈS



Jacqueline IZARD
épouse **BALDIT**
82 ans, le 25 juin 2023

Rolland GRAS
75 ans, le 15 juin 2023

Gabrielle MASSON veuve **THEVENET**
95 ans, le 1er septembre 2023

Jacqueline COUTURIER
épouse **FOUILLET**
71 ans, le 11 septembre 2023

MBA (Mâconnais-Beaujolais Agglomération)

VALORISER SES BIODÉCHETS, C'EST FACILE !

Les déchets organiques représentent encore un tiers de nos poubelles résiduelles. Levier majeur pour réduire nos déchets, leur tri deviendra obligatoire au 1er janvier 2024. Il s'agit de sortir ces déchets putrescibles, composés en majorité d'eau, de la poubelle, afin d'éviter leur incinération ou leur mise en décharge. Comme pour les emballages et les papiers (déposés dans les contenants verts et jaunes), les biodéchets, constitués principalement des déchets de cuisine (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des déchets verts du jardin (taillis de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...), devront donc être séparés des ordures ménagères résiduelles (OMR) pour permettre leur valorisation organique et leur retour à la terre. Si, comme pour tous les autres types de déchets, la priorité reste de limiter leur production, par exemple en luttant contre le gaspillage alimentaire, il est également primordial de s'assurer de leur gestion séparée, afin qu'ils puissent être mieux valorisés. Pour trier ces biodéchets à la source, Mâconnais Beaujolais Agglomération a opté pour une massification de la gestion de proximité par le biais du compostage, qu'il soit individuel, collectif ou en établissement.

Voici 5 bonnes raisons de commencer sans plus attendre à offrir une meilleure fin de vie à vos épluchures et autres restes alimentaires !

Une diminution importante du volume de vos poubelles contribuant notamment :

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à la collecte, au transport et au traitement des déchets ;
- à la maîtrise des coûts de gestion des déchets ;
- La production locale d'amendements organiques pour la culture des sols ;
- La création et la pérennisation d'une dynamique locale vertueuse, créatrice d'emplois et vecteur de lien social.

A noter : MBA organise régulièrement des ventes de composteurs individuels sur son territoire !

Pour plus d'infos : www.mb-agglo.com

Pour trouver le site de compostage partagé le plus proche de votre domicile, rendez-vous sur :

www.reseaucompost.org/annuaire/geocompost-la-carte

Vous souhaitez qu'un nouveau site voit le jour ?

Contactez MBA par email à preventiondechets@mb-agglo.com.



CYCLE DE L'EAU : RIEN NE DISPARAIT DANS VOS TOILETTES !

Régulièrement, Mâconnais-Beaujolais Agglomération intervient sur le réseau d'assainissement collectif pour le débarrasser des objets qui devraient être jetés dans les poubelles d'ordures ménagères résiduelles. Les canalisations et les pompes de relevage qui sont encombrées le plus souvent de lingettes, mais aussi de gants, protections, médicaments qui ont un impact sur l'environnement aquatique, demandent des interventions coûteuses et perturbent le fonctionnement des stations d'épuration. Rappelons que, même s'il est précisé sur le paquet que la lingette est biodégradable, celle-ci n'a pas le temps de se détériorer dans les réseaux. Pour éviter tout désagrément, elle doit donc être jetée dans la poubelle.



**Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION**



LE BON RÉFLEXE : TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

Depuis le 1er janvier 2023, trier ses emballages et ses papiers est simple : petits ou grands, toujours en vrac, tous vont dans les colonnes et bacs jaunes ! Et le verre toujours dans les colonnes vertes ! Cette simplification du geste de tri permet de diminuer les ordures ménagères résiduelles et d'augmenter le recyclage. Après un an de mise en œuvre de ces nouvelles consignes, un premier bilan permet d'observer une adhésion des usagers à ce nouveau geste de tri et un faible taux d'erreurs de tri (les consignes sont bien comprises). Mâconnais-Beaujolais Agglomération remercie les habitants(es) de son territoire pour la qualité de leur action et les encourage à poursuivre leurs efforts.

**Ensemble, continuons le défi !
Vous triez, nous adaptons les collectes !**



Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne s'est doté d'un service ingénierie financière au service des projets locaux

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne permet de partager une vision commune et ambitieuse du territoire en mobilisant des subventions de l'Europe, de l'État, de la Région. Il est un facilitateur de projets. Il gère et coordonne un ensemble d'outils financiers à la fois pour les collectivités locales et les associations. Notre service ingénierie financière des politiques contractuelles accompagne les porteurs de projets (publics et privés) en leur offrant une ingénierie d'accompagnement de proximité afin de les aider dans la réflexion et la réalisation technique et financière de leur projet. Cette ingénierie assure l'animation, la coordination et la mise en cohérence du développement sur son territoire y compris la recherche d'aides financières pour les initiatives locales. Les projets éligibles devront être exemplaires pour répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique.

Vous avez une idée de projet ?

Contactez Francky Sabot :

fsabot@maconnais-sud-bourgogne.fr - 06 43 98 22 44



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

4^{ème} Édition du Forum de la Rénovation Énergétique

La 4^e édition du Forum de la Rénovation Énergétique aura lieu les 8 et 9 mars 2024 à Tournus. Une vingtaine d'organismes et d'artisans du secteur du bâtiment tiennent un stand d'information pour inviter le grand public et les entreprises à s'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments et les informer sur les questions techniques et financières.

Entrée gratuite.

Plus d'infos Quentin LE COINT :

qlecoint@maconnais-sud-bourgogne.fr
07 68 34 70 23

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne fait partie du réseau national France Rénov'

Ayez le réflexe France Rénov' avant tous travaux d'économie d'énergie dans votre logement ! C'est le meilleur moyen de se renseigner gratuitement et efficacement auprès d'interlocuteurs indépendants des entreprises. Il est difficile pour un particulier d'engager des travaux de rénovation pour économiser de l'énergie : les techniques complexes d'isolation, les modes de chauffage alternatifs, les aides financières multiples, les priorités pour une meilleure efficacité, ce sont autant de questions plutôt réservées aux spécialistes. C'est pourquoi, nos conseillers France Rénov' accompagnent gratuitement tous les habitants des 120 communes du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

J'y serai!

4^e FORUM
DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
en Mâconnais Sud Bourgogne

TOURNUS
8 & 9 mars 2024
Complexe des Arcades

ENTRÉE LIBRE
Visites
Points techniques
Espace d'échanges

FRANCE RÉNOV' : DES PERMANENCES DANS LE MÂCONNAIS

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

03 85 21 05 41

- du lundi au vendredi de 14h à 17h

Conseils **GRATUITS ET NEUTRES**
sur les aspects techniques et financiers



OU SUR RENDEZ-VOUS

03 85 21 05 41

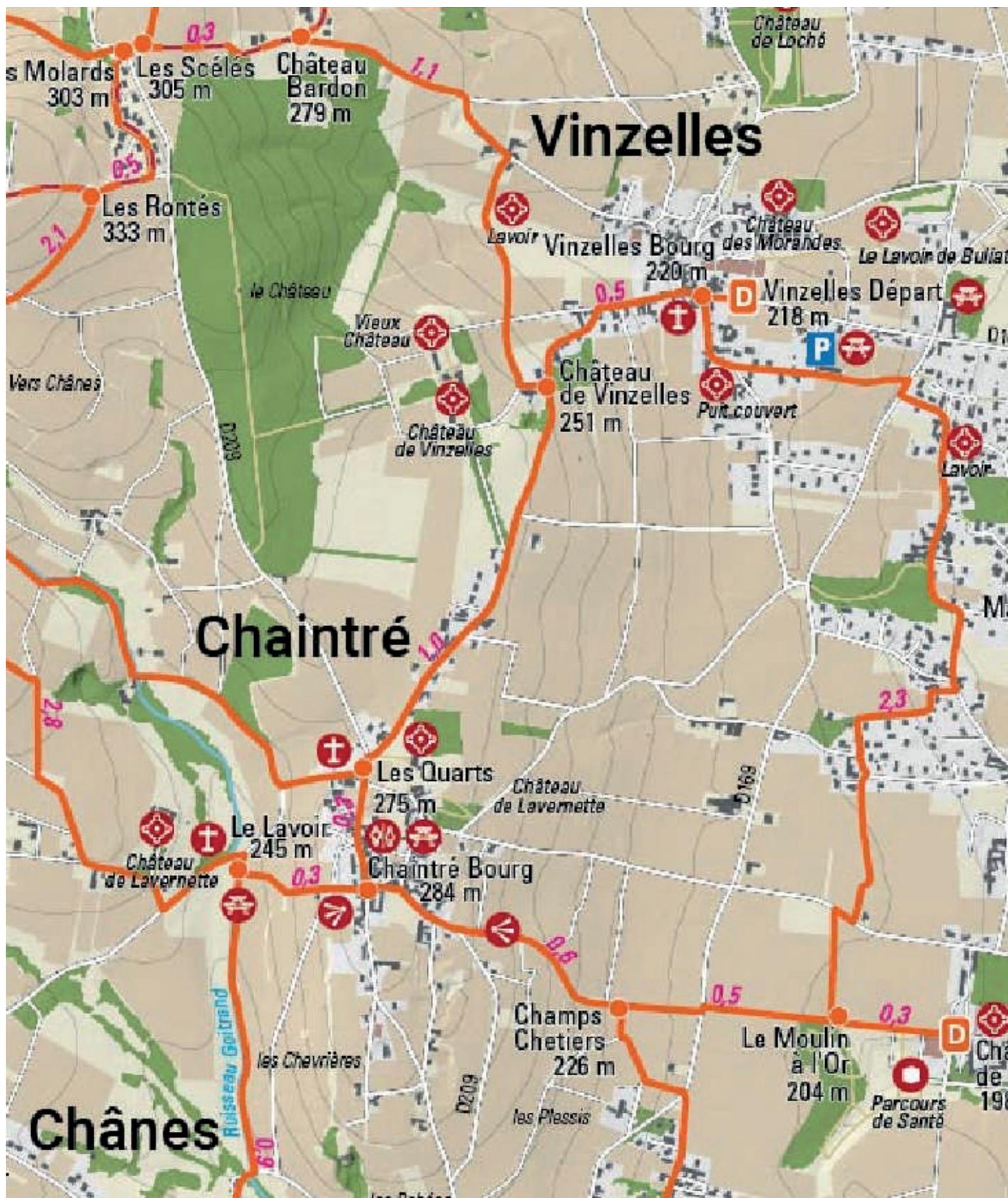
renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

- **CLUNY** : tous les mercredis de 9h à 12h
- **JONCY** : 2^e mercredi du mois de 14h à 17h
- **LA CHAPPELLE-DE-GUINCHAY** : 2^e lundi du mois de 14h à 17h
- **LA GUICHE** : 4^e mercredi du mois de 14h à 17h
- **MÂCON** : 1^{er} et le 3^e mardi du mois de 9h à 12h | tous les jeudis de 14h à 17h
- **MATOUR** : 2^e mardi du mois de 9h à 12h
- **MONTBELLET** : 1^{er} lundi du mois de 14h à 17h
- **SALORNAY-SUR-GUYE** : 1^{er} et le 3^e mercredi du mois de 14h à 17h
- **TOURNUS** : 3^e lundi du mois de 14h à 17h
- **TRAMAYES** : 4^e mardi du mois de 9h à 12h



CIRCUITS DE RANDONNÉES MBA

MBA a défini sur son territoire, en accord avec les communes traversées, des circuits pédestres. Voici le circuit dit "des châteaux".



SIVOM DE CHAINTRÉ - VINZELLES - VARENNES-LÈS-MÂCON

Le SIVOM gère :

- **le RPI (écoles primaires - 155 élèves) :**
 - équipements (mobilier, jeux extérieurs, numérique)
 - allocation à disposition des enseignantes
 - le transport scolaire (financé par MBA)
 - le personnel d'accompagnement dans le transport
 - le transport piscine
 - le restaurant scolaire (repas, personnel d'accompagnement, équipements).
 - la garderie périscolaire

- **Du matériel lourd**

Au sein du SIVOM, VARENNES ET VINZELLES se partagent du matériel lourd (camion PL, tracteurs, épaveuse, aspirateur à feuilles) et les frais correspondants.

- **Le Centre de loisirs**

Pour assurer ses missions, le SIVOM emploie 12 personnes (7 équivalents temps plein) sous la direction de Séverine MARTINS. Les charges sont réparties à égalité entre les 3 communes.

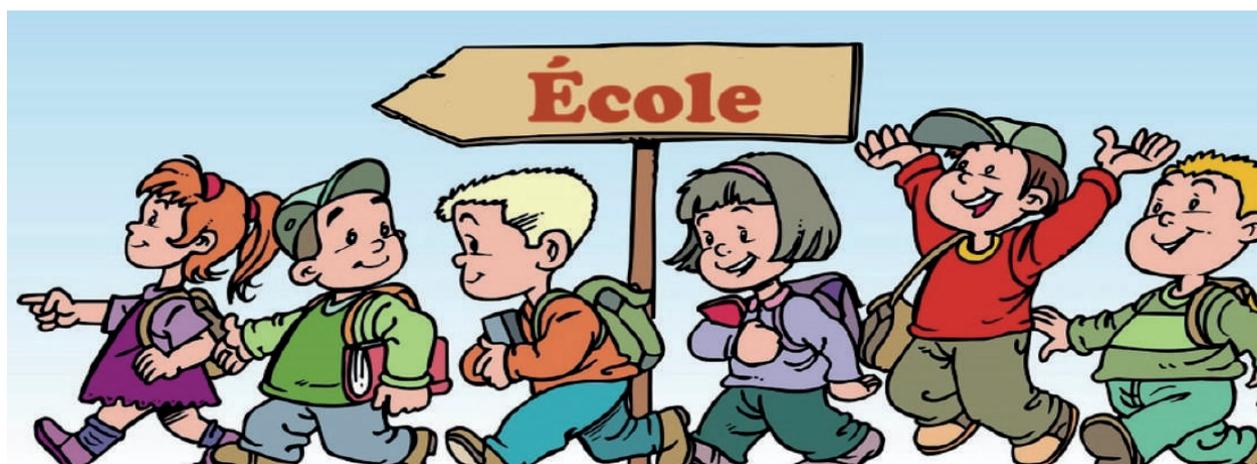
Varennes-lès-Mâcon



YA10/11/2023		SIVOM - Budget Prévisionnel 2023			
		total	Chaintré	Varennnes	Vinzelles
DEPENSES	Fonctionnement	440	142	149	149
	Investissement	19	1	9	9
	total	459	143	158	158
RECETTES	F	204	68	68	68
	I	17	1	8	8
	Excédent 2022	49	15	17	17
	total	270	84	93	93
PARTICIPATIONS DES COMMUNES		189	59	65	65

RPI - CHAINTRE-VARENNES-VINZELLES EFFECTIFS 2023- 2024

COMMUNE DE RÉSIDENCE	EFFECTIF PAR CLASSE											
	Vinzelles	Varennnes	Chaintré	extérieure	VARENNES				CHAINTRE		VINZELLES	
					PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mat. PS	5	4	4	5	18							
Mat. MS	4	2	8			14						
Mat. GS	9	3	3	1			16					
CP	8	2	10				20					
CE1	8	10	4	3				25				
CE2	7	5	6	3					21			
CM1	2	7	9	4							22	
CM2	9	2	6	2								19
	52	35	50	18	68				46		41	
ya		137		18	effectif total : 155							



ÉCOLE PRIMAIRE «LES VIGNES FLEURIES»

Nous voici au mois de novembre, l'année scolaire 2023-2024 est déjà bien entamée ! 41 élèves ont repris le chemin de l'école en septembre ainsi que Madame Favier, enseignante des CM2 et Madame Peguet, enseignante des CM1 et directrice de l'école. Cette année scolaire, les élèves travaillent autour du thème de la nature. Ils ont d'ailleurs terminé la première période avec une visioconférence en présence de Marc Giraud, naturaliste et par une sortie à Mâcon pour la projection du film « ça en fait une trott ! » réalisé par Hervé Magnin présent lors de sa diffusion et disponible pour répondre aux questions des enfants.



Spectacle de l'école début février. Les élèves de CM1 ont présenté une pièce théâtrale en trois tableaux inspirée par le travail effectué autour de la mythologie (la boîte de Pandore, le labyrinthe du Minotaure, Thésée et Ariane).

L'année scolaire 2022-2023 semble déjà loin ! Quelques temps forts de l'année écoulée en images :



Quant aux élèves de CM2, ils ont interprété de belles chorégraphies de danses modernes. Les deux classes ont également interprété des chants autour des valeurs de la République.



Projet musical Batucada en partenariat avec le conservatoire de Mâcon. Ce projet de plusieurs semaines accompagné par des musiciens du conservatoire s'est finalisé par un spectacle en présence de nombreux spectateurs à l'auditorium du conservatoire fin mai 2023.

Enfance et Jeunesse



Journée mythologie à l'école avec Laurence Mazué.



Sortie de fin d'année en juin à l'abbaye de Cluny.



Sortie scolaire à Mâcon au Musée des Ursulines autour de la mythologie et déambulation à la découverte de la ville avec pour fil rouge la mythologie en mai.



Après-midi Carnaval. Défilé dans les rues de Varennes avec les élèves des écoles de Chaintré et Varennes-lès-Mâcon en avril

Pauline Peguet

SERVICE ENFANCE ET VIE SOLAIRE

Garderie périscolaire

En septembre 2023, la garderie périscolaire a fêté ses 20 ans. Après des débuts timides, elle a grandi au fur et à mesure des années comme les enfants présents dès sa création et comme ceux qui la fréquentent encore. Ce service est maintenant indispensable pour les familles. Les enfants sont toujours accueillis, matins et soirs, sur les mêmes horaires depuis l'ouverture. Mais quoi de mieux que de donner la parole aux enfants afin qu'ils puissent exprimer ce qu'ils en pensent.

Mathilde :

Je viens à la garderie le matin et le soir et j'aime bien jouer avec mes copains et me retrouver dans mon ancienne école.

Ernest :

Je vais tous les soirs à la garderie et j'aime bien y aller parce que je peux jouer avec mes copains après l'école.

Léontine :

Ce que j'aime bien à la garderie c'est que je peux retrouver mon frère et jouer.

Lonni :

J'aime bien aller à la garderie le matin car on peut jouer, faire des activités et des dessins avant de prendre le bus pour l'école.

Melissa :

Moi, je n'aime pas trop aller à la garderie le matin. Je préfère rester avec maman à la maison. Mais les dames sont gentilles et je joue avec mon frère.

Noam :

Je vais à la garderie tous les soirs et j'adore tellement que je réclame à maman pour partir le dernier.

Hugo et Violette

viennent de rentrer à l'école maternelle. Tous les deux aiment venir à la garderie pour jouer au cheval avec les trottinettes et les vélos. On peut aussi goûter avec les copains et descendre le toboggan.

Bon à savoir

La garderie périscolaire

7h15 à 19h00 :
Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis

Le centre de loisirs

7h30 à 18h30 :
Mercredis et vacances scolaires
(sauf Noël et Août)



ACCUEIL ET LOISIRS

Au cours de l'année, les enfants ont pu travailler sur divers projets et partir à la découverte du monde et de l'environnement. La structure est fortement demandée mais malheureusement nous ne sommes pas en mesure d'accueillir tous les enfants. Près de 40 enfants fréquentent l'accueil de loisirs les mercredis toute la journée et l'été plus de 50 enfants par semaine viennent profiter d'activités et de sorties. Pendant les vacances d'avril, le programme autour de la cuisine a été très apprécié par les gourmands. Chaque jour, une nouvelle recette a été réalisée et nous avons pu aussi découvrir de nouvelles saveurs comme le gâteau à la carotte. Cet été, nous avons abordé le thème des jeux vidéo sous une autre forme et leur évolution au fil des années. Toutes les semaines, des activités spécifiques étaient mises en place et les enfants ont pu se rendre à Eden Wall, Royal kids et profiter d'intervenants Lego et Escape Game.

Pour nous contacter, vous pouvez appeler Séverine au 06.18.43.63.44

RESTAURANTS SCOLAIRES

SIVOM de Chaintré - Vinzelles - Varennes lès Mâcon

Depuis maintenant 3 ans, le SIVOM a repris la gestion des restaurants scolaires des 3 communes. Près de 140 repas sont servis tous les jours et la société RPC située à Manziat se charge de leur préparation et de leur livraison sur chaque site. Sur Varennes-lès-Mâcon, 56 enfants sont accueillis en moyenne tous les midis. Ils sont encadrés par le personnel d'animation, les ATSEM et le personnel de cantine. Cinq agents veillent à ce que le service se passe au mieux et aident les petits à devenir autonomes et à découvrir différents goûts et saveurs. Le restaurant scolaire de Chaintré sert près de 40 repas par jour aux enfants CE1 et CE2. Ils peuvent profiter de menus variés et équilibrés et se retrouver entre amis. Les temps de récréation sont fortement appréciés à cet âge. A Vinzelles, avec les enfants de CM1 et CM2, la coupure méridienne est plus courte. Les enfants arrivent en cantine à 11h40 et reprennent l'école à 13h05. Il faut donc manger rapidement et le temps pour se défouler manque parfois mais cela ne les empêche pas de passer des moments agréables. Des pique-niques sont aussi organisés, de temps en temps, afin que les enfants puissent profiter d'un repas à l'extérieur. Les familles ont accès à une interface sur l'application ROPACH permettant de consulter les menus et les factures, mais aussi de procéder aux modifications de présences des enfants. Cet outil est d'une grande utilité et permet au SIVOM de gérer le service plus facilement.

Séverine Martins



TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE - LYCÉE



www.trema-bus.fr
03.85.21.98.78

Les conditions pour bénéficier du transport scolaire :

Le représentant légal de l'élève doit être domicilié sur une des communes du territoire. L'élève doit être scolarisé dans une des écoles, collèges ou lycées du territoire de MBA.

La gestion administrative de la carte est déléguée à Tréma. Ainsi, toutes les démarches peuvent être effectuées sur le site

internet de Tréma ou directement à l'accueil Espace Tréma, Rue Mathieu 71000 Mâcon. Quelle que soit la ligne empruntée, qu'elle soit scolaire ou combinée avec une ligne urbaine et/ou périurbaine, TRÉMA est l'interlocuteur unique des familles pour la gestion des cartes. Les transports scolaires sont gratuits et financés par l'agglomération.

Ligne 10305 "VINZELLES - MÂCON"

Aller

	A1
	LMMeJV
CHARENTRE - EGLISE	06:58
VINZELLES - AU CORLIER	07:00
VINZELLES - EN PARADIS	07:03
VINZELLES - LA PLACE	07:05
VARENNES LES MÂCON - RD906	07:15
MÂCON - COLLEGE ST EXUPERY	07:25
MÂCON - BD DES 9 CLES / COLLEGE BREART	07:31
MÂCON - ESPLANADE DUMAINE	07:33
MÂCON - LYCEE LAMARTINE	07:38
MÂCON - ROCCA / COLLEGE PASTEUR	07:40



Service opéré par

Retour

Mobilités BFC

	R1	R2	R3
	LMJV	LMJV	Me
MÂCON - ROCCA / COLLEGE PASTEUR	18:10	--	12:10
MÂCON - LYCEE LAMARTINE	18:11	--	12:11
MÂCON - ESPLANADE DUMAINE	18:15	--	12:15
MÂCON - BD DES 9 CLES / COLLEGE BREART	18:17	--	12:17
MÂCON - COLLEGE ST EXUPERY	18:23	16:50	12:23
VARENNES LES MÂCON - RD906	--	--	12:30
VINZELLES - LA PLACE	18:36	17:03	12:42
VINZELLES - EN PARADIS	18:38	17:05	12:45
CHARENTRE - LES GALOPIERES	18:41	17:08	12:48

Service opéré par

Mobilités BFC

Mobilités BFC

Mobilités BFC

ASSISTANTES MATERNELLES

Assistants maternelles exerçant à leur domicile :

Martinot Carine : 1629 Route des Galopières - Tél.: **06.75.51.88.13**

Direction enfance et familles : PMI - Tél : **03 85 39 56 21**

Département de Saône-et-Loire |Espace Duhesme :

18 rue de Flacé - CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9 - www.saoneetloire71.fr

Parents, employer une assistant(e) maternel(le)

<https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-faire-pour-vous/vous-etes-parents/modes-daccueil/assistantes-maternelles>

Devenir assistant(e) maternel(le)

<https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-un-professionnel/devenir-assistant-maternel>

SOU DES ÉCOLES DU RPI - CHAINTRÉ - VARENNES - VINZELLES



Cette année, le sou des écoles a organisé pas moins de dix manifestations afin de collecter des fonds pour financer les projets des trois écoles du RPI : spectacles, voyage de fin d'année, journée, sortie au musée, sortie cinéma, achat de petits matériels, etc. Ensemble, nous œuvrons pour le bien-être et le plaisir des enfants de nos communes. Les bénéficiaires sont intégralement distribués aux écoles du R.P.I. L'équipe de bénévoles s'est étoffée cette année.

Une vingtaine de bénévoles se regroupe pour vous proposer des événements dans une ambiance conviviale. Voici un aperçu des différentes manifestations organisées durant l'année scolaire 2022-2023.



Première édition !

Carnaval : Pour la première année, le sou des écoles a organisé un carnaval, c'était la fête le 4 mars 2023 à Varennes-lès-Mâcon ! Monsieur Carnaval, du haut de ses 4.40 mètres, a déambulé dans les rues avant d'être brûlé, devant les yeux ébahis des petits et grands déguisés ! Le soleil était de la partie, la fête fut belle !

Vente de chocolats de Pâques, (7 avril 2023) confectionnés par la boulangerie-pâtisserie BOURCET de Saint-Laurent-sur-Saône. De jolis vaches, œufs, chouettes, poules, poissons et des fritures ont fait le bonheur des petits et des grands !

Vente de fromage et de produits du terroir jurassien en provenance de la Fromagerie de Doubs (25), en février 2023. La dégustation a été appréciée des gourmands ayant participé à cette vente !

Vente à emporter d'automne : Merci au restaurant « Vigne en Fleur » de Chaintré et à son chef qui a préparé quelques 180 parts de saucisson beaujolais, pommes de terre et tarte aux pommes.

Vente de sapins

le 2 décembre 2022.

84 sapins coupés dans le Morvan ont été achetés pour décorer les maisons en cette période de fête !





Kermesse vendredi 30 juin 2023



Brocante de la Saint-Georges le 23 avril 2023:
La météo pluvieuse n'aura pas stoppé la trentaine d'exposants et les nombreux visiteurs.



Vente de plants : En partenariat avec la société Mâcon Végétaux, une vente de plants a été organisée début mai 2023 : tomates, courgettes, aubergines, concombres, salades, herbes aromatiques ont été distribués et plantés dans les jardins ! Le temps incertain n'a pas arrêté les familles, qui ont pu profiter comme chaque année des activités mises en place par les membres du Sou des écoles : pêche à la ligne, chamboule-tout, course-en-sac ... À l'issue de ces jeux, une paella a été préparée par Jean-Claude GEOFFROY de Baneins.

Boom des CM2 : la tant attendue soirée, marquant le dernier jour d'école primaire avant l'entrée au collège aura ravi les CM2. Pizza, chips, bonbons et musique auront permis aux « grands de l'école » de profiter de ce dernier moment tous ensemble.

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024 !

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2023-2024

- Bourse aux jouets : Dimanche 5 novembre 2023 à Varennes-Lès-Mâcon
- Vente de fromages 1 : Vendredi 10 novembre 2023
- Vente de sapins : Vendredi 8 décembre 2023
- Vente de fromages 2 : Vendredi 16 février 2024
- Carnaval : Samedi 16 mars 2024 à Varennes-Lès-Mâcon
- Vente de chocolats de Pâques : Vendredi 29 mars 2024
- Brocante : Dimanche 28 avril 2024 à Vinzelles (report au 26 mai en cas de mauvais temps)
- Vente de plants : Vendredi 3 mai 2024
- Repas à emporter : Vendredi 31 mai 2024
- Kermesse de l'école : Vendredi 28 juin à Varennes-Lès-Mâcon
- Boum des CM2 : Vendredi 5 juillet à Vinzelles

Nous remercions vivement tous les membres de l'association pour le temps et l'investissement qu'ils ont consacré aux diverses manifestations, les mairies pour leur soutien et les enseignantes pour les activités proposées aux enfants. Les écoles ont besoin de nous tous afin de mettre en place des activités sportives, ludiques et culturelles pour nos enfants. Vous pouvez toujours nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter par mail : soudesecoles.cvv@gmail.com.

Clotilde Jaillet

NUISANCES SONORES

Utilisation des appareils bruyants de jardinage et de bricolage : tout n'est pas permis.

Réglementation sur les appareils bruyants (tondeuses, tronçonneuses, souffleurs, perceuses, débroussailluses, etc....) L'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001(art. 10) prévoit : "Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés :

qu'aux jours ouvrables de 8 à 12 h et de 14 à 19 h

les samedis de 9 à 12 h et de 15 à 19 h

les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h

Sont interdits "les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif, quelle qu'en soit la provenance". Enfin, "il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin".

En résumé, tous les bruits non raisonnables sont passibles d'amendes.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Les fortes pluies peuvent entraîner de la terre ou des graviers sur la chaussée. Chaque riverain est tenu de nettoyer les dépôts provenant de sa propriété.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les riverains sont tenus de nettoyer les trottoirs attenants à leur propriété, surtout par temps de neige ou de verglas.

ÉLAGAGE DES HAIES

La loi met à la charge des propriétaires et exploitants agricoles l'obligation d'assurer l'élagage des haies, le long des routes et des chemins communaux.

BRÛLAGE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année, selon l'Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978 Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par des odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités

En cas de non-respect du RSD, une contravention de 450€ peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

Source ADEME



DÉJECTIONS CANINES

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramassez les déjections.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !



L'ADMR DE CRÊCHES SUR SAÔNE EST PROCHE DE VOUS

L'ADMR intervient à

Chaintré - Chânes - Chasselas - Crêches sur Saône - Leynes - Loché - Pruzilly - Saint Amour - Saint Vérand - Varennes lès Mâcon - Vinzelles

L'association met du personnel à disposition des bénéficiaires, afin d'assurer une aide dans la vie courante. Environ 21 salariés interviennent au domicile auprès de 200 bénéficiaires pour leur maintien à domicile.

Aide aux personnes âgées - aide aux personnes handicapées - aide aux familles - aide tout public retours d'hospitalisation - portage de repas - accompagnement véhiculé - téléassistance

Le personnel est formé pour faciliter le transfert des personnes dépendantes, dans le cadre de la prévention des risques professionnels. Le département a financé l'acquisition de matériels techniques adaptés. En 2022, l'aide aux personnes âgées assurée par l'ADMR de Crêches sur Saône, a nécessité 15 912 heures de présence, et 2 134 heures ont été consacrées aux personnes en situation de handicap. Le bureau de l'Association est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous. Un répondeur téléphonique est à votre disposition en dehors de ces horaires pour répondre à des situations d'urgence, d'hospitalisation, de retour de soins, d'arrêts de travail.

Pour faciliter le quotidien des salariés, l'association ADMR de Crêches sur Saône poursuit l'équipement des intervenants par l'acquisition de véhicules de service. Cette action, très appréciée, participe à la revalorisation du métier d'aide à domicile. Le département de Saône et Loire et la fédération des ADMR participent aussi à cette amélioration en mettant des véhicules à la disposition des salariés. L'ADMR de Crêches sur Saône rassemble 21 bénévoles qui œuvrent pour le fonctionnement de l'association et assurent, en lien avec les salariés, la continuité des services auprès des personnes accompagnées. L'ADMR de Crêches sur Saône organise le portage des repas qui progresse chaque année pour atteindre 13 420 plateaux préparés par des professionnels en 2022. L'association permet aussi aux abonnés de la téléassistance (42 bénéficiaires), d'être mis en relation avec un opérateur si nécessaire pour faire intervenir des secours 7j/7 et 24h/24. Chaque année, une enquête de satisfaction est menée au niveau des services rendus ; en 2022, près de 90 % sont satisfaits de l'accompagnement, des soins



pratiques et de l'entretien du cadre de vie. Au niveau des activités, l'association a offert aux bénéficiaires une après-midi récréative le 27 avril 2023, avec accompagnement véhiculé le cas échéant. Ce sont les Chanteurs de Rues de Mâcon qui ont animé ce moment de détente à la salle Joug-Dieu, mise à disposition par la municipalité de Crêches sur Saône. Un goûter a clôturé cette après-midi bien appréciée. Comme chaque année, l'ADMR propose aussi une vente de choucroute le dernier dimanche d'octobre, préparée par « Mille et Une Saveurs ». Enfin l'association organise une vente de calendriers chaque année. Merci de réserver le meilleur accueil aux bénévoles qui sonneront à votre porte.



Bon à savoir

L'ADMR de Crêches sur Saône recrute du personnel en CDI.

Vous pouvez déposer votre CV au bureau.



ASSOCIATION ADMR DE CRÊCHES SUR SAONE

adhérente à l'Union Nationale ADMR association loi 1901 regroupant 3200 associations locales titulaires de l'agrément qualité délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales et de l'Emploi, membre de l'UNAF de l'UNIOPS et de l'AESAD

SSIAD LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérent à la fédération ADMR de Saône et Loire.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 40 patients maximum. Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.

La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs, définis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur prescription médicale et dans la limite des places autorisées, sont ainsi admises en SSIAD :

Les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou GIR 2.)

Les personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap

Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le DAC71, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, la Maison de Santé de Crèches sur Saône, l'HAD, l'école d'infirmiers et d'aides-soignants, la MFR de Pont de Veyle,...

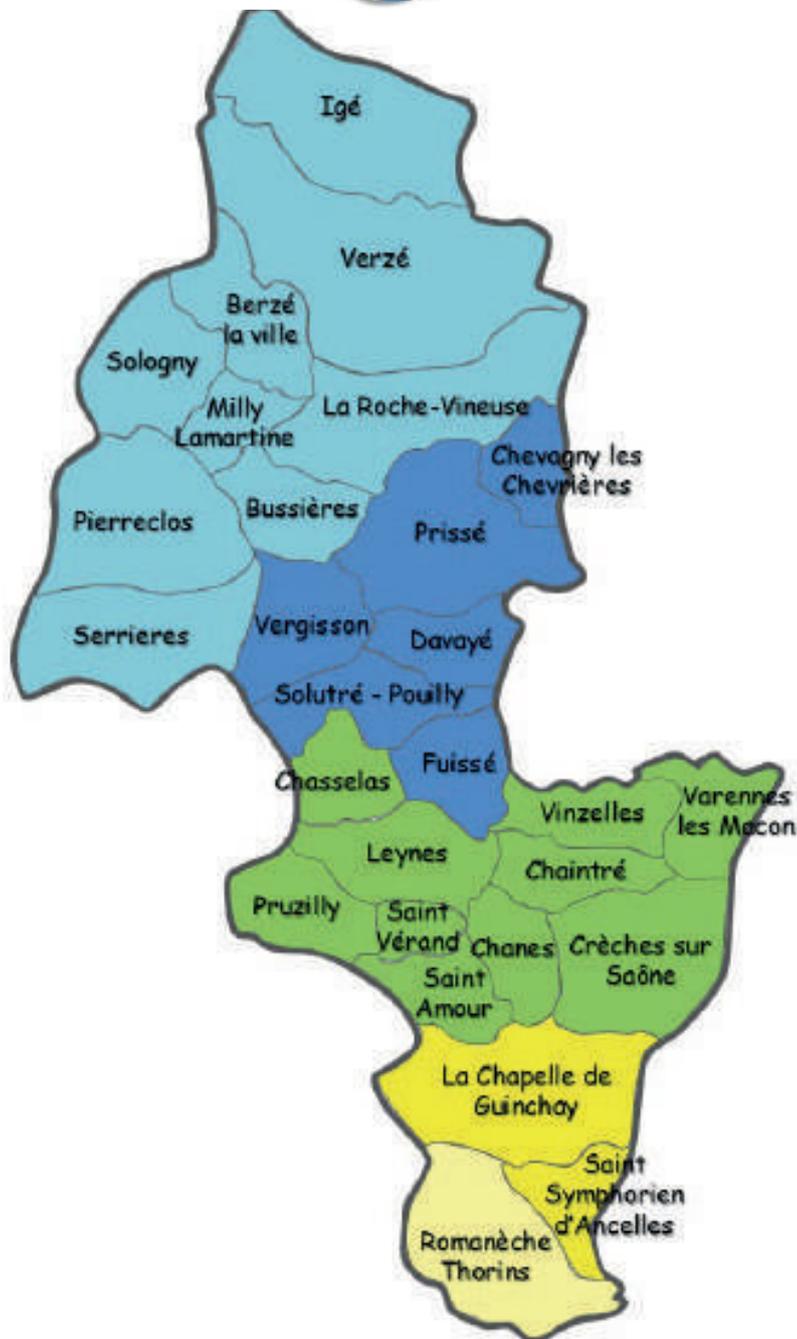
Le SSIAD recrute actuellement des aides-soignants pour renforcer l'équipe et ainsi contribuer au maintien à domicile des personnes accompagnées.

ASSOCIATION ADMR DU SSIAD DU MACONNAIS SUD

Maison de Santé - 50, rue de la Brancionne
71680 Crèches sur Saône

Tél : 03.85.37.46.31

Adhérente à l'Union Nationale ADMR association loi 1901 regroupant 3200 associations locales titulaires de l'agrément qualité délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales et de l'Emploi, membre de l'UNAF, de l'UNIOPS et de l'AESAD



Contact pour plus de renseignements :
Amandine LAPALUS - Infirmière Coordinatrice
50, rue de la Brancionne 71680 Crèches sur saône
03.85.37.46.31
ssiad.creches@fede71.admr.org

GUIDE PRATIQUE - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Concernant	Où s'adresser ?	Pièce à fournir	Coût	Observation
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou directement sur le site service-public.fr	Copie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage ou directement sur le site service-public.fr	Copie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou directement sur le site service-public.fr		Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile ou du mariage		Gratuit	
Carte nationale d'identité	Mairie de Crêches-sur-Saône sur rendez-vous au 03.85.36.57.90	<ul style="list-style-type: none"> 1 photo d'identité (conforme aux normes RF) 1 justificatif de domicile au nom du demandeur, copie de l'acte de naissance et la carte périmée 	Gratuit sauf en cas de perte ou de vol : un timbre fiscal de 25€	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreinte
Passeport biométrique	Mairie de Crêches-sur-Saône sur rendez-vous au 03.85.36.57.90 Vous pouvez également pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr . Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.	<ul style="list-style-type: none"> 1 photo d'identité (conforme aux normes RF) 1 justificatif de domicile au nom du demandeur, carte d'identité et copie de l'acte de naissance sauf si CNI valide 	timbre fiscal en fonction de l'âge : Personne majeure : 86 € Entre 0 et 14 ans, le passeport coûte : 17 € Entre 15 et 17 ans, le passeport coûte : 42 €	Chaque enfant doit avoir son propre passeport Présence de l'enfant Les formulaires CERFA sont à retirer en Mairie de Vinzelles
Passeport en urgence	Préfecture de la Saône-et-Loire 196, rue de Strasbourg 71021 Mâcon Cedex 9	Les pièces à fournir dépendent des documents d'identité que vous possédez déjà.	30 € en timbre fiscal	Délivré en urgence pour des motifs médicaux ou humanitaires. Valable 1 an.
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	Être Français ou Européen et âgé d'au moins 18 ans
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 3 ou faire la demande directement sur le site : casier-judiciaire.justice.gouv.fr	Remplir le formulaire Cerfa n°10071*14 , accompagné de la copie de la carte nationale d'identité	Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Par courrier : joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse En ligne : suivre les indications

Découvrez tous les liens et services disponibles via le site internet de votre commune vinzelles71.fr

AIDE AUX DÉMARCHES EN LIGNE

De plus en plus de démarches, administratives et autres, doivent être faites en ligne. Ce qui est une difficulté pour les personnes non connectées à internet, ou mal à l'aise avec cet exercice jamais facile si l'on manque d'expérience.

Pour répondre à ce réel besoin, la commune propose une aide personnalisée :

- en mairie (bureau du rez-de-chaussée, dédié à cette seule activité)
- le mardi entre 15 et 18 H (et + si le besoin s'en fait sentir), sur RDV pris auprès du secrétariat de mairie (avant la veille 12 h). La confidentialité est garantie (aide assurée par JC Froment ou bien le Maire ou le premier Adjoint).

Le Maire

NUMÉROS ET RENSEIGNEMENTS UTILES :

Sapeurs-pompiers : 18

Police et gendarmerie : 17

SAMU : 15

Appel secours européen : 112

Enfance maltraitée : 119

Samu social / secours aux sans-abris : 115

Drogue info service : 0800 23 13 13

Sida info service : 0800 84 08 00

Centre anti-poison Nancy : (réfèrent pour la Bourgogne)

03 83 22 50 50 Lyon : 04 72 11 69 11

Assistante sociale :

Permanences le mardi matin de 9h30 à 11h30 au foyer résidence (Cité Fleurie) à Crêches-sur-Saône. Prendre rendez-vous au préalable au Centre médico-social de Mâcon au 03 85 21 65 00.

Ramassage des ordures ménagères : le mercredi.

Conciliateur de justice : M. GM THIRION - tél : 06 88 07 20 40

(sur rendez-vous) Centre social Bulle de Vie, 5 place de l'Église
71570 La Chapelle-de-Guinchay - Tél : 03.85.36.70.50

E-mail : bulledevie@lchapelledeguinchay.fr

PANNEAU POCKET

PanneauPocket au service des habitants de la commune de Vinzelles

La mairie de Vinzelles se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket. Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes. PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune. Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris. PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens peuvent mettre en favoris les communes, Intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats des eaux, traitements des ordures ménagères), écoles, gendarmeries qui les intéressent. La population est tenue informée en temps réel par le biais d'une seule interface. Une application simple et engagée 100% française Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 7000 entités (Gendarmeries, Communes, EPCI...). Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous. Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans la poche des habitants. Retrouvez dès à présent toutes les communes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket.

Pour plus d'informations :

09 71 29 27 43

communication@panneaupocket.com

www.panneaupocket.com



MAIRIE

Maire : Yves Andreux

1^{er} adjoint : Guy Ranchin

Adresse de la mairie :

65, rue de la Mairie

71680 Vinzelles

Tél: 03 85 35 61 19

Secrétaire de mairie :

Lucie Mathieu.

Le secrétariat

est ouvert au public :

Lundi : 13h00 à 18h00

Jeudi : 9h00 à 12h30

Vendredi : 14h00 à 19h00

Adresse mail :

mairie-de-vinzelles@orange.fr

Informations sur la commune

Arrondissement : Mâcon

Code postal : 71680

Superficie : 4,4 km²

Population : 761 habitants

Code INSEE : 71583

Altitude moyenne : 225 m

ENEDIS À MES CÔTÉS

Pourquoi adopter

« Enedis à mes côtés » ?

L'application mobile gratuite Enedis à mes côtés accompagne pas à pas les foyers affectés par une panne de courant. Vous informe de l'état du réseau dans votre quartier et vous alerte en cas de coupure de courant. Vous permet également de suivre vos consommations d'énergie par mois, par jour et même par heure, pour savoir les postes électriques qui consomment le plus.

Téléchargez Enedis à mes côtés sur votre smartphone ou votre tablette Android, iPhone et iPad.



ENEDIS
À MES CÔTÉS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale est située
1 rue de la Cense.

L'agence postale communale fait peau neuve, avec du mobilier tout neuf récemment fourni par le groupe La Poste.

> L'accueil du public se fait aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,
de 13h30 à 16h20.

Le mercredi de 8h30 à 11h20.

Tél. 03 85 35 69 44

> Relève du courrier : tous les jours
ouverts à 15h15 sauf le mercredi à 11h15.
Sur simple demande de votre part,
il vous est également possible de retirer votre
courrier à Chânes, tous les jours
de la semaine aux horaires inversés et le
samedi de 9h à 11h.

À l'agence de Vinzelles, vous pouvez :

> Acheter :

- Des timbres
- Des enveloppes prêtes à poster
- Des emballages Colissimo
- Des emballages Chronopost

> Déposer

- Vos emballages postaux
- Vos colis affranchis sur internet

> Retirer :

- Vos lettres recommandées
- Vos colis

> Effectuer :

- Des opérations financières telles
que retraits d'espèces et dépôts
d'argent

Et ainsi bénéficier de services de
proximité ! Vous pouvez également
profiter de la tablette pour vous
connecter au site de la commune,
aux sites de l'État etc...

Nathalie Naudin



LOCATION SALLE DES FÊTES



Située 25 rue de la Cense, l'ancien
foyer rural a été entièrement
rénové en 2006. Actuellement
la salle des fêtes se compose
d'un ensemble modulable de 4
salles offrant des surfaces allant de
35 à 300 m². Elle est également
équipée d'une connexion WIFI.

Réservation :

Auprès de **Charles
MEZIAT-BURDIN** au
06 77 40 03 07

ou à la mairie par mail :
mairie-de-vinzelles@orange.fr



Désignation	Salles		Tarifs (€) au 01 Janvier 2024		
	Surfaces (M2)	capacités (personnes)	Particuliers		Associations
			1 jours	2 jours	
Pouilly-Vinzelles	100	100	180 €	260 €	50 €
Bourgogne	200	200	250 €	410 €	90 €
Pouilly-Vinzelles et Bourgogne	300	300	340 €	570 €	130 €
Pouilly-loché	35	20	60 €	90 €	0 €
Cuisine	-	-	110 €	110 €	95 €
Buvette extérieure	-	-	40 €	40 €	0 €

La location est exclusivement réservée aux habitants et associations de Vinzelles

RÈGLES D'URBANISME

Tous travaux ayant pour objet de démolir, de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture, d'édifier ou de modifier une clôture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation

Qu'est-ce qu'une demande d'autorisation ?

Ce sont des documents administratifs qui permettent de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme du PLU, consultable en mairie et le sur le site **vinzelles71.fr**. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, d'un permis de démolir... Renseignez-vous auprès de la Mairie du type de déclaration à fournir.

Les principales autorisations d'urbanisme :

Le certificat d'urbanisme

La déclaration préalable de travaux (DP)

Le permis de construire

Le permis d'aménager

Le permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Le permis de démolir

Le transfert d'un permis de construire ou d'aménager

L'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public (ERP)

La taxe d'aménagement (TA)

L'autorisation de pose d'enseigne

Si vous habitez dans le périmètre d'un monument historique (500m), le dossier doit être confié à l'architecte des bâtiments de France (ABF). Les délais sont alors allongés

EN 2023

LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

38 dont 8 piscines et 7 photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE : 5

PERMIS D'AMÉNAGER : 1

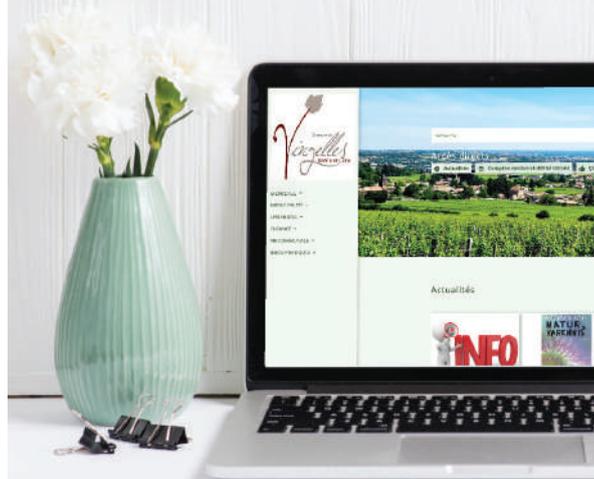
PERMIS DE DÉMOLIR : 1

Bon à savoir

Avant d'entreprendre tous travaux d'extérieur, contactez la mairie pour connaître les procédures à suivre.

SITE DE LE COMMUNE

Info site internet de la commune



Notre site «vinzelles71.fr» a évolué dans le but de rendre encore plus facile l'accès aux informations qui y figurent.

Ces informations sont destinées aux habitants de notre commune. Elles émanent de la Mairie qui se fait également le relais de la Communauté de Communes, des Associations, et plus généralement de toute information pouvant intéresser les vinzelloises et vinzellois.

Le site est à votre service ; vos remarques et suggestions sont donc les bienvenues, vous pouvez nous les communiquer via l'onglet «Contactez la mairie».

Vous souhaitant une utile et agréable utilisation de «vinzelles71.fr».

Le Maire

 **@vinzelles71**

www.vinzelles71.fr



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Le certificat individuel de participation à la JDC L'attestation de recensement défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC , votre inscription aux examens ou concours sera refusée.

Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

Quel certificat produire pour les examens et les concours ?

- Pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou
- Pour les 18-25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale.

Calendrier des démarches	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
À 16 ans 1/2	Créez votre compte sur : www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
À 16 ans 1/2	Vous êtes convoqué (e) à la journée défense et citoyenneté



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- Pour changer la date et le lieu de votre JDC
- Pour recevoir une convocation dématérialisée
- Pour géolocaliser le site JDC
- Pour retrouver votre attestation de participation



DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

La déchetterie est située sur la commune de Vinzelles et est gérée par Mâconnais Beaujolais Agglomération. L'accès à la déchetterie n'est autorisé qu'aux véhicules préalablement enregistrés auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).

Pour s'inscrire en déchetterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez la plaquette d'inscription
- Inscrivez-vous directement en ligne
- Des plaquettes d'inscription sont également disponibles en déchetterie. Demandez-les au gardien.

Pour inscrire un ou plusieurs véhicules, suivre la procédure mentionnée sur le site internet :

- Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Onglet : Pôle collecte et traitement des déchets ménagers (vert)
- Accès en déchetterie
- Ouverture de compte en ligne pour un particulier et professionnel

Les professionnels doivent s'adresser au secrétariat de la communauté de communes Mâconnais - Beaujolais - Agglomération au **03 85 38 44 39**. Vous avez néanmoins accès à toutes les déchetteries du territoire.



Déchetterie de Vinzelles

Les Grands Champs
71680 Vinzelles.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
8h-12h / 14h-17h15

Pour tout renseignement :

Direction des déchets :

tél : **03 85 38 44 39** ou
environnement@mb-agglo.com

Entreprise Vinzelloises



DESRAYAUD
Pépinières et Paysages

5 route de Juliénas - 71680 VINZELLES • Tél : 03 85 35 43 59 • Fax : 03 85 35 68 12
e-mail : contact@desrayaud-paysagistes.com • site : www.desrayaud-paysagistes.com

ECOVIGNE

Distributeur en agrofournitures viticoles et vinicoles

Ouvert du lundi au vendredi
Aux professionnels et particuliers

36 Chemin terres Neyme
71680 Vinzelles
03 85 22 07 85
mag.vinzelles@ecovigne.com

Fabrice GAILLARD Dirigeant

Plate-forme Ecovigne
ZI Pain perdu
69220 Belleville
04 74 06 47 87
www.e-covigne.com

soufflet VIGNE

Vinextase vitivalor

François RISPAL
Technico-Commercial
Matériel de cave, Produits Oenologiques,
Conditionnement et Packaging du vin

◆ Une société du Groupe Soufflet
Saint Vincent - 69430 FEYNE-LIBRETTE
Tél. : +33 (0)4 74 04 35 77 - Fax. : +33 (0)4 74 69 01 11
Mobile : +33 (0)6 88 21 64 12 - E-mail : frgaat@soufflet.com

AXA Patrick GORECKI

Agent général d'assurance exclusif
AXA Prévoyance & Patrimoine

203 RUE PRÉ DU BREUIL
71680 VINZELLES
agencea2p.patrick.gorecki@axa.fr

P + 33 (0)7 87 53 07 94
N° Orlas : 20 008 227

OrlaS - ACTIF Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 pl. de Budapest, CS 92459 - 75430 Paris cedex 09

Mariette & Julion

Créations Artistiques à Offrir

www.mariette-et-julion.fr
marion.revooyee@hotmail.fr
06.99.20.14.81

Mariette & Julion

AXA Clémence PARMENTIER/GILBERT

Axa Epargne et Protection
Responsable de Clientèle

Rue Pré du Breuil
71680 Vinzelles
clemence.parmentier@axa.fr

P + 33 (0)7 84 45 85 56
C + 33 (0)9 70 80 84 71

ÉCOUTER VOIR
Optique et Audition Mutualistes

RN6 - Pôle Commercial - Terre Cordon
71680 VINZELLES
optique-vinzelles.emutualite-71.fr
Tél. : 03 85 20 10 01
Fax. : 03 85 23 91 79
www.ecoutervoir.fr

MUTUALITE FRANÇAISE

AGNÈS FOUILLET

VINS DE BOURGOGNE DU SUD

Viticultrice Récoltante | 160 Rue Aux Closailles
Vins blancs, rouges et pétillants | 71680 VINZELLES
Tel : 06 62 69 16 66
closailles@gmail.com

RF Solution Energie

Chauffage - Climatisation - Ventilation - Plomberie

Tél: 06 33 67 53 46
Mail: contact@rfsolution-energie.com

FACE B

Etienne Billard
06 28 54 67 21
contact@signalfaceb.com
Votre partenaire signalétique

SARL CLOSAILLES
Travaux viticoles

Agnès FOUILLET
Prestataire de services
Travaux viticoles mécaniques
170 Rue Aux Closailles
71680 Vinzelles
0608540805
closailles@gmail.com

ELAGAGE POTHIER

lafermedecollonge.fr

• Nos parcs d'élevage
• Nos produits
• Nos points de vente
• Livraison à domicile
• Promos du moment

PORTES OUVERTES
2^{ème} Dimanche de décembre

LA FERME DE COLLONGE MAGASIN DE VINZELLES
1204 Rte de la Cure, 71680 Vinzelles
03 79 57 00 73 - contact@lafermedecollonge.fr

CREAMAGA
CHOISIS ET PERSONNALISE TA CREA

www.creamaga.com
magacrea@gmail.com

#creamaga

La Côte des Blancs
DOMAINE VITICOLE & CHAMBRES D'HÔTES

www.lacotedesblancs.fr
03 85 40 79 20
831 route des Galopières
contact@lacotedesblancs.fr
71680 Vinzelles

Éditeur de la publication : Mairie de Vinzelles / Directeur de la publication : Yves Andreux / Comité de rédaction : Yves Andreux - Yasminah Lamure - Guy Ranchin / Création graphique et impression : Agence Siclik.fr - 03 85 31 13 97 / Crédits photos et illustrations : Mairie de Vinzelles - Freepik - Mâcon Infos - Adobe stock - Wikipédia

CHEZ ANDRÉ

On vient pour la viande, on revient pour la viande, le vin, le fromage, les légumes ...

Boucherie André
EN PRÉ A L'ASSIETTE DEPUIS 1928

Pôle Commercial de Vinzelles
OUVERT 7j/7

* Tabac - alcool est dangereux pour la santé

LE MÂCONNAIS

GUEST HOUSE

Gîtes - Oenotourisme - Caviste - VTC

Rue des Foreys - 71680 VINZELLES
Tél.: 06 07 86 58 61
Email : lmgh.vinzelles@gmail.com



Viti - Vin - Service
Matériels et Fournitures Oenologiques

Louis Paul DORRY

Terres Neyme
71680 VINZELLES
Tél. 03 85 27 05 27
Fax. 03 85 27 05 28
e-mail : louispaul@vitivinservice.fr
www.vitivinservice.fr

VINZELLES-LOCHÉ 71680-87

CAVE DES GRANDS CRUS BLANCS, 71680, Tél. 03 85 27 05 70, www.lesgrandscrusblancs.com

les grands crus blancs
POUILLY VINZELLES - POUILLY LOCHÉ - POUILLY FURSIÉ

Vins blancs, rouges et crémant



Des vins d'exception et un accueil de qualité

À VINZELLES, AU ROND POINT DES VERRÈS

CAVE DES GRANDS CRUS BLANCS
2367, route des Allemands
71680 VINZELLES
Tél. 03 85 27 05 70
www.lesgrandscrusblancs.com

UNIQUE D'ACCUEIL ET MARQUÉS POUR LE LÉGIT - TABAC - ALCOOL DANGEREUX POUR LA SANTÉ




Chambre privée chez l'habitant
"Chez Magali"
Rue du Bourg - 71680 Vinzelles
Tél.: 07 82 19 16 32

CASÉO NEUF & RÉNOVATION
CUISINES & MENUISERIES

UNE EQUIPE SOLIDE
ÇA CHANGE TOUT !

1204 Route de la Cure
71680 Vinzelles
Itinéraire
03 85 21 39 21
www.caseo-maison.com

ENTRE VOS PROJETS ET NOUS,
L'ACCORD PARFAIT.

Peinture - Décoration - Revêtements Mur & Sol - Outillage

Votre magasin près de chez vous :
Lieu dit Terre Cardon, Pôle Commercial de Vinzelles
Contactez nous au 03 85 22 97 54.

TOLLENS
Créateur de peinture depuis 1753

GIANT

MÂCON

VENTE DE VELOS
ATELIER TOUTES MARQUES
HOMMES - FEMMES
ENFANTS - ELECTRIQUES

LIEU DIT TERRE CARDON - 71680 VINZELLES
TÉL : 03 85 51 70 90
WWW.GIANT-MACON.FR



Publication gracieuse des entreprises qui ont accepté d'y figurer.
Si vous souhaitez apparaître dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet : www.vinzelles71.fr.
N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie : mairie-de-vinzelles@orange.fr



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- SAMEDI 13 JANVIER :** Vœux du Maire
- MARDI 19 MARS :** 61^{ème} anniversaire des accords d'Evian
- DIMANCHE 28 AVRIL :** Brocante du Sou des Ecoles du RPI
- MERCREDI 8 MAI :** Fête de la victoire 1945
- DIMANCHE 14 JUILLET :** Fête nationale
- LUNDI 11 NOVEMBRE :** commémoration de l'armistice
..... de la Grande Guerre de 1914-1918
- VENREDI 22 NOVEMBRE 2024 :** Réunion publique
- SAMEDI 7 DÉCEMBRE :** Repas des aînés
- A DÉFINIR :** Rencontre « Amitiés Vinzelloises »

REPAS DES AINÉS 2 DÉCEMBRE 2023 : UN MOMENT CHALEUREUX !





